

TotalEnergies SE
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 2023
Réponses aux questions écrites

Courrier reçu du Forum de l'investissement responsable

En vertu de l'article L.225-108 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration a reçu 32 questions écrites de la part du FIR (Forum de l'investissement responsable), par mail du 20 mars 2023 complété d'une attestation de détention de 1 action de la Société reçue par lettre recommandée avec demande d'AR le 9 mai 2023.

Questions en matière environnementale

Question n°1 a) : Dans le cadre de l'Accord de Paris, comment chacune de vos actions liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes de GES contribue-t-elle à votre objectif de décarbonation sur l'ensemble des scopes (pourcentage des émissions réduites grâce à l'action) ? Quelle est la part des émissions négatives dans vos objectifs de décarbonation ?

Réponse :

Pour mémoire :

- TotalEnergies a annoncé en 2020 son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) en 2050, ensemble avec la société ;
- Cette ambition couvre à la fois les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) (scope 1+2) qui relèvent intégralement de la responsabilité de la Compagnie et les émissions indirectes qui découlent de l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus (scope 3 catégorie 11) ;
- Cette ambition est soutenue par une feuille de route de réduction des GES avec des objectifs à court (2025) et moyen (2030) termes.

La poursuite des progrès en 2022, en ligne avec – et souvent en avance sur – les objectifs à l'horizon 2030, démontre année après année l'engagement résolu de TotalEnergies dans la transformation de la Compagnie sur la voie de son ambition 2050 :

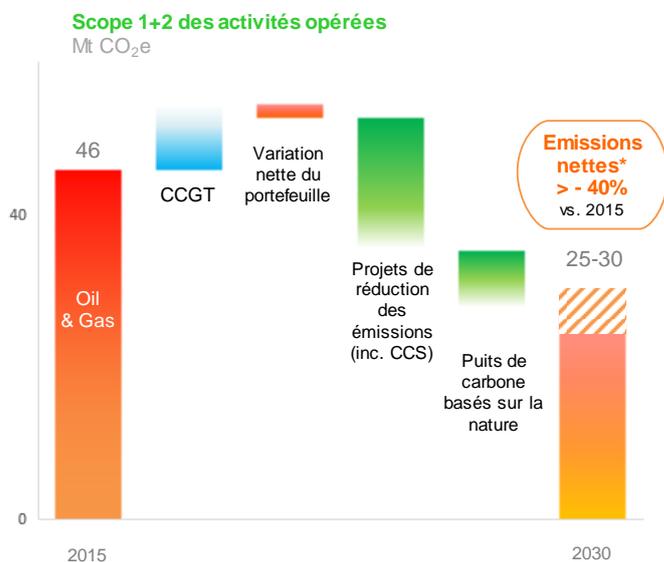
- sur ses émissions, liées à ses installations opérées, la baisse a été de plus de 13 % depuis 2015 – cela intègre 7 Mt d'émissions liées aux CCGT correspondant à la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie dans le domaine de l'électricité pour disposer de capacités de génération électrique flexibles – la baisse sur les activités oil & gas opérées a donc été en réalité de près de 30 % ;
- sur les émissions indirectes associées à l'usage des produits par ses clients: L'indicateur d'intensité carbone des produits énergétiques vendus a baissé de 12 % depuis 2015, ce qui place TotalEnergies comme leader parmi ses pairs dans la décarbonation de son mix énergétique.

Emissions directes - Scope 1 + 2

En 2023, TotalEnergies a renforcé ses objectifs de baisse des émissions (scope1+2) avec un nouvel objectif en valeur absolue de 38 MtCO₂e en 2025, en baisse de 2 Mt par rapport au précédent objectif, tout intégrant ses activités électriques qui n'existaient pas en 2015. L'objectif à 2030 reste inchangé à -40% par rapport à 2015, net de 5 à 10 Mt CO₂e de puits naturels de carbone.

Pour atteindre son objectif 2030, TotalEnergies mobilise l'ensemble des leviers disponibles pour éviter et réduire les émissions liées à ses opérations. Les projets tels que l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos installations constituent de loin le levier prépondérant. En 2022, la concrétisation de plus de 110 projets de réduction d'émissions de GES a ainsi permis une diminution de 0,8 MtCO₂e sur les actifs opérés par la Compagnie.

La compensation à travers des puits de carbone naturels interviendra à partir de 2030 pour compenser les émissions résiduelles à l'atteinte de l'objectif de la Compagnie.



Notre objectif de baisse de 40 % des émissions nettes de Scopes 1 et 2 opérés est en phase avec l'objectif de baisse du programme « Fit for 55 » de l'Union européenne (- 37 % entre 2030 et 2015) et du scénario Net Zéro Émissions de l'AIE 2022 (- 35 % entre 2015 et 2030).

Emissions indirectes - scope 3

Au titre du scope 3, TotalEnergies rapporte notamment les émissions liées à l'utilisation par les clients des produits vendus pour usage final, c'est-à-dire leur combustion pour obtenir l'énergie dont ils ont besoin (catégorie 11 du scope 3).

L'adaptation progressive des activités Aval de raffinage et de distribution de produits pétroliers de la Compagnie se traduit par une forte diminution de la part des produits pétroliers dans le mix énergétique de ses ventes. Le Scope 3 – catégorie 11 – de la chaîne de valeur Pétrole de la Compagnie a ainsi baissé au cours de la période 2015-2022 de plus de 25 %. Cette évolution a conduit TotalEnergies à accélérer ses objectifs, en visant une baisse absolue du Scope 3 – catégorie 11 – Pétrole de 30 % dès 2025 (vs 2015) au lieu de 2030 précédemment, et de porter l'objectif de baisse à 40 % à l'horizon 2030.

Toutefois, les scope 3 ne sont pas additifs mais ils se superposent. Par exemple, les émissions associées au kérosène vendu par la Compagnie entrent d'abord dans le scope 1 de la compagnie aérienne qui utilise ce carburant, mais sont aussi comptabilisées dans le scope 3 des émissions indirectes du constructeur du moteur d'avion, du constructeur de l'avion, de l'aéroport et de TotalEnergies en tant que fournisseur de l'énergie. Seuls les scope 1 sont additifs et permettent de rendre compte des actions menées sur les émissions de gaz à effet de serre par chacun des acteurs qui est directement responsable des émissions. Un objectif de réduction en valeur absolue du scope 3 d'une entreprise comme TotalEnergies, sans que les clients n'aient eux-mêmes des objectifs de réduction des scope 1 liés à l'utilisation des produits énergétiques, n'est en réalité pas pertinent pour faire baisser les émissions de GES mondiales.

C'est pourquoi TotalEnergies agit pour contribuer à la transformation de la demande en énergie de ses clients et ainsi aider ses clients à réduire leur scope 1. Grâce à sa stratégie multi-énergies, TotalEnergies fait évoluer son offre pour offrir une palette plus large de produits énergétiques y compris décarbonés, par exemple en développant des carburants aériens durables, et accompagne ses clients dans leurs plans de décarbonation.

L'indicateur d'intensité carbone des ventes de TotalEnergies rapporte les émissions en cycle de vie des produits énergétiques vendus par la Compagnie à la quantité d'énergie fournie. Il reflète ainsi les progrès sur la trajectoire de décarbonation du mix énergétique des ventes de la Compagnie et sa contribution à la réduction des émissions de ses clients.

En 2023, TotalEnergies augmente ses objectifs de baisse de l'intensité carbone cycle de vie du mix énergétique vendu à ses clients de -20% à -25% d'ici 2030 par rapport à 2015, et -15% dès 2025 (contre -10% précédemment), contribuant ainsi à la réduction du scope 1 de ses clients tout en leur vendant l'énergie dont ils ont besoin et en veillant à la sécurité d'approvisionnement énergétique. Pour rappel, de 2015 à 2022, TotalEnergies a réduit de 12 % l'intensité carbone cycle de vie de ses ventes, grâce à la croissance de ses ventes d'électricité et de gaz et à la baisse des ventes de produits pétroliers. TotalEnergies est ainsi leader parmi ses pairs dans la décarbonation de ses ventes d'énergies.

Ces nouveaux objectifs de réduction de l'intensité en cycle de vie des ventes d'énergie positionnent la Compagnie sur une trajectoire comparable au scénario APS (Announced Pledges Scenario) du World Energy Outlook 2022 de l'AIE (cf. réponse question c).

La croissance de l'électricité contribuera pour plus de la moitié à la baisse de l'intensité carbone cycle de vie entre 2015 et 2030. Le deuxième levier correspond à la réduction des ventes de produits pétroliers et à la croissance de la production de gaz (en particulier GNL) et des ventes de produits issus de la biomasse. Enfin, les puits de carbone et la réduction des émissions des installations de la Compagnie contribueront chacun de l'ordre de 5% à la baisse de l'intensité. Les projets de développement de CCS anticipés à plus de 10 Mt de CO₂ de capacité de séquestration en 2030 contribueront à l'offre de service pour la réduction des émissions des clients de la Compagnie.

Émissions négatives

Pour atteindre son objectif 2030, qui est net de 5 à 10 Mt de puits naturels de carbone (Nature Based Solutions), la Compagnie mobilise l'ensemble des leviers disponibles pour éviter et réduire les émissions liées à ses opérations. Pour TotalEnergies, la compensation volontaire des émissions résiduelles par des crédits carbone NBS (Nature Based Solutions) n'interviendra qu'à partir de 2030 et progressivement jusqu'à 2050, pour compenser les seules émissions résiduelles de Scope 1+2, soit 10% de l'empreinte globale environ.

Dans ce cadre, nous investissons dans des projets forestiers, d'agriculture régénérative ou de protection de zones humides. Notre approche consiste à combiner et équilibrer la valeur des revenus économiques agricoles et forestiers des populations avec celle des bénéfices pour les sols, la biodiversité, le cycle de l'eau et la production des crédits carbone. Lorsqu'on y parvient, les conditions de vie locale s'améliorent, la dégradation des espaces recule et les émissions avec elle. La recherche de l'équilibre des usages rend possible une transition juste.

Dans le cadre de notre ambition de devenir une énergie neutre en carbone en 2050, ensemble avec la société, la part des puits de carbone dans la réduction des émissions serait :

- de l'ordre de 10 Mt CO₂e pour le Scope 1+2 grâce à des projets de solutions fondées sur la nature (puits de carbone naturels)
- de l'ordre de 100 Mt CO₂e pour le Scope 3 grâce au développement de deux activités :
 - o une activité de service de stockage de carbone pour nos clients qui stockerait annuellement de 50 à 100 Mt/an de CO₂,
 - o une activité industrielle de « e-fuels » qui éviterait de 25 à 50 Mt/an de CO₂ à nos clients en le produisant avec 100 % d'hydrogène vert tout en palliant l'intermittence des énergies renouvelables pour se substituer à des énergies fossiles.

Question n°1 b) : *Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des actions déployées, liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes, découlant de votre stratégie de décarbonation ?*

Réponse :

Emissions directes (Scope 1+2)

La réduction des émissions directes (Scope 1+2) de la Compagnie s'appuie sur quatre piliers : améliorer l'efficacité de nos installations, tendre vers zéro émission de méthane, capter et stocker le carbone de nos installations et compenser les émissions résiduelles.

(i) Améliorer l'efficacité de nos installations et (ii) Tendre vers zéro émission de méthane

En 2020, TotalEnergies avait identifié plus de 400 projets de réduction de ses émissions directes (Scope 1+2), avec un coût inférieur à 10 \$ par tonne de CO₂e évitée pour environ 350 de ces projets. En 2022, plus de 110 projets de réduction des émissions ont été réalisés, contribuant à la baisse de ses émissions directes (Scope 1+2 des installations oil & gas opérées) de 29% entre 2015 et 2022. De même, TotalEnergies a réduit ses émissions de méthane par 2 entre 2010 et 2020 et de 34% entre 2020 et 2022. Cette baisse est le fruit d'un programme d'action sur nos installations qui cible chacune des sources de méthane (les événements, le brûlage, les émissions fugitives et la combustion incomplète) et TotalEnergies est ainsi pionnière dans la détection et la quantification des émissions en conditions réelles avec le déploiement de ses drones AUSEA (*Airborn Ultralight Spectrometer for Environmental Application*) sur la quasi-intégralité de ses sites opérés dans le monde.

En septembre 2022, TotalEnergies a lancé un plan d'accélération de l'amélioration de l'efficacité énergétique sur ses sites opérés au niveau mondial et a annoncé un plan d'investissement de 1 milliard de dollars en 2023 et 2024 pour réduire davantage ses émissions directes (-2 Mt CO₂e à 38 Mt CO₂e en 2025) et sa consommation d'énergie. Les gains liés à la réduction des Opex et du coût du système européen d'échange de quotas d'émission seront supérieurs à 200 millions de dollars par an à partir de 2024, ce qui permettra un retour sur investissement inférieur à 4 ans.

(iii) Capter et stocker le carbone de nos installations

TotalEnergies vise à développer une capacité de 10 Mt/an de CCS d'ici 2030 et a décidé de porter à 300 millions de dollars par an les investissements dans des projets de CCS (ce montant incluant des programmes de R&D visant à développer des technologies d'émissions négatives), notamment en mer du Nord.

(iv) Compenser les émissions résiduelles

TotalEnergies vise à développer une capacité de 5 à 10 Mt/an de puits naturels de carbone d'ici 2030, en investissant 100 millions de dollars par an.

Emissions indirectes (Scope 3)

S'agissant de la réduction des émissions indirectes de la Compagnie, c'est-à-dire les émissions liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3), l'impact de la transformation multi-énergies de TotalEnergies et des investissements réalisés dans les énergies bas carbone contribuent à la décarbonation du mix énergétique de ses ventes, mesurée par la baisse de l'indicateur d'intensité carbone des ventes.

TotalEnergies a ainsi investi 15 milliards de dollars dans les énergies bas carbone entre 2015 et 2022, dont 4 milliards de dollars soit 25% de ses investissements nets en 2022, ce qui a notamment permis de réduire l'intensité carbone des ventes de la Compagnie de 12% sur la même période. Forte de ces résultats, qui illustrent sa contribution à la réduction des émissions de ses clients, TotalEnergies a renforcé ses objectifs de baisse de l'intensité carbone à -15% en 2025 et -25% en 2030 (contre -10% et -20% précédemment). Pour cela, TotalEnergies prévoit d'allouer 33% de ses investissements nets annuels aux énergies bas carbone d'ici à 2030, soit 5 milliards de dollars pour l'année 2023.

Par ailleurs, TotalEnergies consacre chaque année environ un milliard de dollars à la R&D et à l'innovation. En 2022, 58 % de la R&D a été consacrée aux nouvelles énergies (électricité renouvelable, nouvelles molécules), aux batteries et à la baisse de notre empreinte environnementale (Méthane, CCUS, eau, biodiversité, etc.), contre moins de 30 % en 2017. Cette part atteint 65 % au budget 2023 soit environ 650 millions de dollars. Cette évolution de notre recherche / innovation vers les énergies bas carbone préfigure le futur de TotalEnergies.

Question n°1 c) : *Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5 °C ?*

Réponse :

Il n'existe actuellement pas de méthodologie officielle ou reconnue permettant d'établir une corrélation entre une stratégie d'entreprise individuelle et une trajectoire globale de température. Il existe par exemple plus de 90 trajectoires possibles communiquées par le GIEC pour que le monde atteigne l'objectif de 1,5°C.

Il n'y a pas non plus à ce jour de référentiel SBTi pour le secteur Oil&Gas.

En 2022, l'ONG Transition Pathway Initiative (TPI) a évalué et confirmé, comme en 2021, que les objectifs de long terme fixés par la Compagnie étaient suffisamment ambitieux pour atteindre le Net Zero d'ici 2050 et s'aligner sur leur critère 1,5°C.

De même, dans son modèle Net Zero Alignment, ISS a évalué TotalEnergies comme faisant partie des trois entreprises du secteur O&G à atteindre le niveau de performance le plus élevé parmi ses quatre catégories et à recevoir ainsi le statut : « Net Zero Overall Alignment Status: Aligning ».

Pour les objectifs à 2030 :

Notre trajectoire d'émissions nettes scope 1 + 2 est en phase avec l'objectif de baisse du programme « Fit for 55 » de l'Union Européenne (-37% entre 2030 et 2015) et avec les réductions d'émissions de l'ensemble des pays qui se sont engagés à être neutres en carbone en 2050 et avec le scénario Net Zero Emissions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE, cf. graphique ci-dessous¹).

¹ Année de référence 2015, P50



Basé sur les données

AIE WEO 2022 avec une méthodologie de substitution partielle.

Intensité carbone nette mondiale = Émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie (Mt CO₂) / Consommation mondiale d'énergie primaire (EJ)

Pour qualifier le niveau de l'ambition des pays engagés vers la neutralité carbone en 2050 dans le cadre de l'Accord de Paris, la Compagnie a confié en 2022 une analyse des engagements de réduction des émissions de GES à horizon 2030 des pays engagés vers la neutralité carbone en 2050 post COP26 de Glasgow à deux acteurs tiers indépendants reconnus pour leur expertise du secteur de l'énergie et de la décarbonation : Carbone 4, cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie bas-carbone en France, et le Center on Global Energy Policy de l'université Columbia aux États-Unis.

Ces engagements pour chaque pays, issus de leur CDN (Contribution Déterminée au niveau National), portent sur leurs émissions directes, sur leur territoire, analogues au Scope 1 des entreprises.

Carbone 4 distingue 2 périmètres :

- un périmètre restreint aux pays qui mentionnent dans leur CDN explicitement leur ambition de neutralité 2050 c'est-à-dire ayant fixé leur engagement 2030 en cohérence avec cette neutralité
- un périmètre élargi à l'ensemble des pays ayant annoncé publiquement leur ambition de neutralité 2050, notamment à l'occasion de la COP26, y compris ceux qui n'ont pas mis à jour leur CDN depuis.

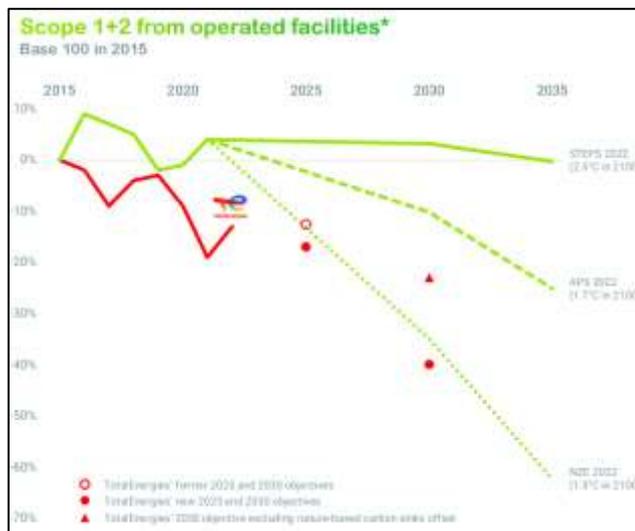
Le périmètre restreint correspond donc aux 35 pays les plus ambitieux : leur engagement de baisse de leurs émissions nettes est de 39 à 40% entre 2015 et 2030. Le périmètre élargi correspond à 43 pays engagés à une réduction de 28 à 31% sur la même période.

De son côté, le Center on Global Energy Policy de l'université de Columbia évalue dans son étude² l'engagement de réduction à 27% entre 2015 et 2030 pour l'ensemble des pays ayant pris un engagement Net Zero en 2050.

Le graphique ci-dessous compare la trajectoire de cet indicateur avec celle de l'intensité carbone des scénarios de l'AIE. Pour les émissions indirectes, nos nouveaux objectifs de

² <https://www.energypolicy.columbia.edu/publications/tallying-updated-ndcs-gauge-emissions-reductions-2030-and-progress-toward-net-zero/#:~:text=EU%2C%20Japan%2C%20and%20US%20NDCs.net%2Dzero%20goals%20after%20midcentury.>

baisse de l'intensité carbone cycle de vie de nos ventes d'énergie (- 15 % en 2025 et - 25 % en 2030) la positionnent sur une trajectoire comparable au scénario APS (Announced Pledges Scenarios, 1,7°C) du World Energy Outlook de l'AIE 2022, qui fait l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale des objectifs de neutralité carbone pris par les États parties à l'Accord de Paris.



* Basé sur les émissions mondiales de CO₂ provenant de la combustion d'énergie et des procédés industriels (données AIE WEO 2022).

Hors impact Covid en 2020 et 2021 pour les émissions de GES de TotalEnergies.

Enfin, l'économie de chaque projet d'investissement significatif est analysée dans un scénario de prix des hydrocarbures compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris (Brent à 50 \$/b selon le scénario APS de l'AIE qui limite la hausse des températures à 1,7 °C, et Henry Hub à 3 \$/MM Btu) et en considérant un prix du CO₂ à 100 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur).

Question n° 2 a) : Avez-vous réalisé récemment un travail d'évaluation des impacts et de la dépendance (directs et indirects) de vos activités sur et envers la biodiversité ?

Réponse :

La nature rend un grand nombre de services, dits services « écosystémiques », qui sont directement ou indirectement nécessaires à toutes les activités humaines. Nous faisons partie des acteurs qui dépendent de ces services. Nos activités industrielles sont susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité locale partout où nous opérons. Agir pour la biodiversité est pour nous un axe majeur de notre ambition en matière de développement durable et se décline sur l'ensemble de nos sites. Cela fait l'objet d'une ambition spécifique et d'objectifs concrets. L'ensemble de nos engagements en la matière est repris dans notre rapport « Sustainability & Climate 2023 Progress report » ([Sustainability Climate 2023 Progress Report](#)) et dans notre publication dédiée à la biodiversité ([Brochure biodiversite FR](#)).

Nous avons de plus rejoint en 2021 le forum de la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures). Nous y avons partagé le retour du pilote de reporting que nous avons mené en 2022. Ce pilote a par ailleurs mis en évidence nos axes d'amélioration quant à l'identification des dépendances et opportunités vis-à-vis de la nature. Nous avons réalisé en 2023 un travail d'évaluation de nos Dépendances et Impacts Risques et Opportunités vis-à-vis de la nature, y compris la biodiversité. Nos dépendances clés sont les suivantes (elles incluent les dépendances indirectes associées à notre chaîne de valeur) :

- Services d'approvisionnement :

- Prélèvement d'eau
- Biomasse (matières premières pour biocarburants, bois pour la vente de granulés, déchets organiques pour la production de biogaz)
- Métaux et terres rares, y compris matériaux stratégiques (pour les énergies renouvelables)
- Occupation des espaces pour les installations industrielles en milieu marin et terrestre
- Services de régulation :
 - Conditions météorologiques (production d'énergie solaire et éolienne)
 - Puits de carbone naturels
 - Usage des sols pour l'épandage des digestats
 - Qualité des eaux prélevées et rejetées (filtration et épuration naturelle par les milieux ; traitement des eaux pluviales par roselière sur site isolé non raccordé au réseau)
- Services de support :
 - Fertilité des sols : 100% de notre production de biocarburants et de biogaz en dépend
 - Pollinisation (pour la production agricole)

Au-delà des impacts des impacts généraux des sites industriels, nos impacts clés sont les suivants :

- Changement Climatique - impacts direct (Scope 1 et 2) et indirect (scope 3) : nos émissions de gaz à effet de serre, que nous reportons dans le [TotalEnergies ESG Databook 2022](#)
- L'usage des sols - impact indirect : nos approvisionnements en matière premières agricoles pour la production de biocarburants de 1^{ère} génération
- L'usage des sols direct : l'empreinte au sol de nos activités dans ou à proximité de zones sensibles que nous reportons dans le [TotalEnergies ESG Databook 2022](#)

Question n° 2 b) : Si non, pourquoi ? Si oui, votre chiffrage de la dépendance (directe et indirecte) de vos activités envers la biodiversité (exprimé en pourcentage de chiffre d'affaires, revenu net bancaire...) a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ?

Réponse :

Le chiffrage de notre dépendance directe à la biodiversité fait ressortir nos activités de production de biocarburants, de biogaz et de bio polymères. Cette dépendance exprimée en termes de chiffre d'affaires est minime (inférieure à 1%). En 2022, ce revenu est globalement stable par rapport à 2021 sur ces 3 activités. Il est toutefois appelé à grandir compte tenu de notre ambition dans le biogaz notamment (cf. [TotalEnergies DEU 2022](#) page 20-21). Le bio méthane est en effet produit à partir de déchets organiques, notamment agricoles.

Les opérations de la Compagnie dépendent d'une emprise au sol qui peut interférer avec la biodiversité notamment lorsque ces opérations ont lieu dans ou à proximité de zones protégées. TotalEnergies s'est doté d'un système d'information géographique précis alimenté mensuellement par les données du World Conservation and Monitoring Center du Programme pour l'Environnement des Nations Unies. Il permet de connaître exactement les zones d'interférence les plus sensibles pour la biodiversité. Ainsi l'usage direct des sols dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité, a connu une baisse de 7% en passant d'une surface de 8860 ha en 2021 à 8270 ha en 2022 (cf. [TotalEnergies ESG Databook 2022](#) – données Environnement issues du registre biodiversité de la Compagnie).

Question n° 2 c) : Sur la base de votre travail d'évaluation, quelles sont vos dépenses en faveur de la biodiversité (protection, restauration...) ? Merci de nous communiquer un montant.

Réponse :

Nos engagements en faveur de la biodiversité se sont structurés depuis 2018, date à laquelle nous avons rejoint l'initiative act4nature international.

Nos dépenses en faveur de la biodiversité sont réparties en trois catégories :

- Mise en œuvre opérationnelle sur nos sites / dans nos opérations. Ceci englobe les actions que nous menons sur nos sites existants importants pour l'environnement à travers le monde (Réalisation de 43 diagnostics biodiversité en vue de la mise en œuvre de Plans d'Action Biodiversité), budget biodiversité des projets majeurs, budget d'études biodiversité pour des nouveaux développements, Budget de restauration de la biodiversité dans le cadre des sites en cessation, taxes environnementales en faveur de la biodiversité. Ceci représente environ 82 M€.
- Activités de Recherche & Développement en faveur de la Biodiversité et l'environnement : 20 M€.
- Programme Climat, Littoraux, Océan, Forêts de la Fondation d'entreprise TotalEnergies : 5 M€.

Soit un budget global identifié de 107 M€ en faveur de la biodiversité et l'environnement en 2022.

Enfin, en 2022, 2040 collaborateurs TotalEnergies ont consacré une journée de travail à une action en faveur de la biodiversité via le programme « Action! » de TotalEnergies Foundation. Par ailleurs, depuis fin 2022 TotalEnergies a pris deux engagements supplémentaires : celui de déployer systématiquement des Plans d'Action Biodiversité sur l'ensemble de ses sites dans le cadre de son nouveau programme « Sustainab'ALL », et celui de Zéro Déforestation Nette pour tout nouveau projet d'investissement.

Question n° 3 a) : Dans un contexte d'inflation, de crises géopolitiques ou encore de réchauffement climatique et de dégradation de la biodiversité, comment évaluez-vous les impacts financiers et économiques de la raréfaction ou des difficultés d'accès à vos ressources naturelles stratégiques sur vos modèles économiques ?

Réponse :

TotalEnergies analyse régulièrement ses besoins en ressources naturelles et identifie celles qui sont stratégiques pour ses activités. Ainsi, en 2022, nos ressources naturelles (hors hydrocarbures) stratégiques sont, comme en 2021 :

- l'eau, dont notre consommation est en légère augmentation par rapport à 2021 (environ 1%), principalement suite à la hausse d'activité de nos centrales à gaz dans le contexte de la crise énergétique en Europe. Nous n'avons pas observé de tension spécifique sur les prix pour cette ressource et nous prêtons une attention particulière aux situations de stress hydrique et de conflits d'accès.
- les métaux/minerais, pour lesquels notre besoin croît avec le développement de nos activités de stockage d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Une hausse des prix de ces matériaux a été constatée en 2022. Cela représente une portion minime de nos achats en 2022 (voir ci-dessous)
- la biomasse comme les déchets agricoles ou les huiles usagées pour laquelle notre consommation a augmenté en 2022 en lien avec le développement de nos activités de production de biocarburants, biogaz et biopolymères et pour laquelle nous avons également observé une hausse des prix en 2022.

En 2022, les achats de biens et services (hors produits pétroliers et affrètements des activités Trading Shipping) réalisés par la Compagnie ont représenté environ 27 milliards de dollars dans le monde avec une très faible composante de matières premières achetées en direct (moins de 1 %) (cf. [TotalEnergies DEU 2022](#) pages 360-361)

Notre direction Achats met en place des stratégies de diversification des fournisseurs, de qualification, de substitution ou de réutilisation des ressources afin de sécuriser au mieux nos filières d'approvisionnement.

Question n° 3 b) : *Avez-vous évalué la hausse des coûts entraînée par ces difficultés (précisez l'évolution des coûts en pourcentage ou en valeur) ?*

Réponse :

Notre direction Achats analyse de manière régulière l'impact de l'inflation sur nos activités. Nous avons estimé cet impact à environ 10% en médiane sur l'année 2022 pour l'ensemble de nos achats. Une partie de l'impact est liée à la raréfaction et la difficulté d'approvisionnement en ressources naturelles stratégiques mais d'autres facteurs tels que la guerre en Ukraine ou la crise Covid participent également à la hausse observée, notamment pour les coûts de l'énergie.

Question n° 3 c) : *Quelles mesures avez-vous prises en conséquence pour diminuer vos consommations et circulariser votre modèle d'affaires (précisez la part des activités de l'entreprise concernées par ces solutions) ?*

Réponse :

- Approvisionnement en eau

L'eau douce représente 19 % de l'eau utilisée sur nos sites opérés et nous avons décidé de concentrer nos efforts sur cette ressource.

En 2022, nous nous sommes fixés pour objectif de réduire globalement de 20 % nos prélèvements d'eau douce pour nos sites situés en zone de stress hydrique en 2030 par rapport à 2021. Cette démarche s'inscrit dans la logique de la méthodologie SBTN (*Science Based Targets for Nature*). En 2022, nous avons lancé des analyses bassin par bassin. Dix sites prioritaires sont concernés par cet objectif. Situés principalement en Europe de l'Ouest, ils représentent en 2022 51 % des prélèvements totaux de la Compagnie, soit 55 Millions de m³.

En 2022, nos prélèvements totaux d'eau se sont élevés à 107 Millions de m³ ; tous les sites se sont lancés dans la démarche d'optimisation de leur utilisation d'eau et de réduction des prélèvements d'eau douce. Notre raffinerie d'Anvers a en particulier validé un plan ambitieux visant à réduire son prélèvement de 9 millions de m³ par an d'ici 2025 en réutilisant l'eau rejetée par la station municipale de la ville (cf. 2023 Sustainability & Progress Report page 78).

Nous tenons également compte de l'empreinte « eau » de nos fournisseurs. En 2022, nous avons mis en place le protocole d'audit qui nous permettra en 2023 d'auditer 300 fournisseurs sur ces sujets.

(cf. [TotalEnergies DEU 2022](#) page 320-321)

- Approvisionnement en métaux/minerais :

Notre filiale SAFT qui intègre des métaux dans la fabrication de ses batteries, est membre de la Global Battery Alliance, une plateforme de collaboration public-privé fondée en 2017 au Forum Économique Mondial pour aider à établir une chaîne de valeur durable pour les batteries d'ici 2030. Les batteries que SAFT met sur le marché sont conçues pour présenter une empreinte environnementale réduite.

SAFT a par ailleurs développé un réseau de reprise et de recyclage des batteries au nickel usagées. A ce jour, plus de 75 % du poids des batteries recyclées est ainsi récupéré pour être

réutilisé dans l'industrie. SAFT dispose également d'un site de recyclage de batteries à Oskarshamn (Suède).

Pour les batteries Lithium-ion (Li-ion) (utilisées dans plusieurs secteurs dont la mobilité électrique), elles sont aujourd'hui traitées en fin de vie selon les meilleures techniques disponibles, sans risque pour l'environnement. Pour aller plus loin, SAFT a lancé avec ses partenaires industriels Orano, Paprec, MTB Manufacturing et le CEA, un projet de R&D pour le recyclage de batteries des véhicules électriques permettant la récupération de métaux afin de fabriquer de nouvelles batteries (lithium et cobalt, notamment).

Nous appliquons également une approche circulaire pour les matériaux entrant dans la fabrication des éoliennes ou panneaux solaires. Ainsi, début 2023, nous avons lancé un chantier sur l'écodesign solaire avec la Fondation Solar Impulse. Ce travail vise à optimiser la conception des panneaux solaires afin d'assurer leur recyclabilité/valorisation en fin de vie.

- Approvisionnement en biomasse :

Ceci concerne nos activités de production de biocarburants, de biogaz et de polymères biosourcés comme le PLA (acide polylactique). Pour la production de biocarburants, nous nous sommes donné l'objectif de faire progresser la part des matières premières circulaires (huiles usagées, graisses animales) à plus de 75 % à partir de 2024 (contre 50 % précédemment). La production de biogaz se fait principalement sur la base de déchets agricoles

(cf. [TotalEnergies DEU 2022](#), page 18-19)

- De manière générale, concernant l'économie circulaire liée à nos produits :

Nous nous engageons à doubler la circularité de nos business d'ici 2030. Nous suivons le développement de la circularité de notre business au travers de deux indicateurs : la quantité de matières premières circulaires qui entrent dans nos produits ainsi que les ventes de produits circulaires (M€) (cf. [TotalEnergies DEU 2022](#), page 324-325)

Les biocarburants

Notre capacité actuelle de production est de 0,5 Mt/an, issus principalement de la raffinerie de la Mède en France. Notre objectif est de produire 1,5 Mt/an de SAF (*Sustainable Aviation Fuel*, biocarburant aérien) d'ici 2030.

Le biogaz

La Compagnie a pour objectif de produire 2 TWh/an de biométhane dès 2025, et plus de 20TWh/an en 2030 au niveau mondial.

Les bioplastiques et plastiques recyclés

Nous avons lancé en 2022 notre nouvelle gamme « RE:clic » de polymères bas carbone organisée autour de trois lignes de produits : recyclage mécanique, recyclage avancé (ou recyclage chimique) et biopolymères. Notre ambition est de produire 1 Mt de polymères circulaires d'ici 2030.

Concrètement, en 2022 :

- Pour le recyclage mécanique : nous avons signé un accord commercial avec Vanheede Environment Group portant sur l'approvisionnement en matière première recyclée post-consommation destinée à la production de polymères pour des applications durables et rejoint fin 2022 l'initiative mondiale NEXTLOOP aux côtés d'une quarantaine d'entreprises pour piloter la production de polypropylène recyclé de haute qualité à partir de déchets post-consommation.
- Pour le recyclage avancé : nous avons noué des partenariats avec Freepoint EcoSystems et Plastic Energy en octobre 2021, Honeywell en février 2022, New Hope Energy en mai 2022 et Indaver en octobre 2022 pour promouvoir le recyclage chimique des plastiques aux États-Unis et en Europe.

- Pour les biopolymères : nous poursuivons le développement de la JV TotalEnergies Corbion qui produit du PLA (acide polylactique), un bioplastique biosourcé, recyclable et biocompostable, sur son usine de Rayong (Thaïlande) pour une capacité de 75 kt/an actuellement et demain sur celle en construction à Grandpuits, soit jusqu'à 100 kt/an de capacité supplémentaire.

Questions en matière sociale

Question n° 4 a) : Pourriez-vous préciser en quoi les critères E&S intégrés dans les politiques de rémunérations variables à court et long termes (si applicable) de vos dirigeant.e.s reflètent les enjeux E&S les plus matériels auxquels votre entreprise est confrontée ?

Question n° 4 b) : Comment le Conseil s'assure-t-il de la réalisation des objectifs E&S, en particulier sur la base de quels critères quantitatifs ? Est-ce que le niveau d'exigence est réévalué systématiquement lorsque les taux d'atteinte sont élevés ?

Question n° 4 c) : Pouvez-vous décrire de quelle manière la rémunération (bonus, long terme, intéressement, autre) de vos salarié.e.s (hors dirigeant.e.s) intègre des critères environnementaux et sociaux (E&S) ? Merci de préciser le nombre de salarié.e.s concerné.e.s et de détailler de la manière la plus précise possible les critères E&S et leur part dans la rémunération des salarié.e.s.

Réponses 4 a) et 4 c) :

Le Conseil d'administration intègre les enjeux climatiques dans les structures de rémunération depuis plusieurs années.

Rémunération variable à court terme du PDG :

Pour le dirigeant mandataire social, sa rémunération variable annuelle dépend à hauteur de 39% de critères E&S. Il s'agit de la sécurité pour 11%, des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1+2) pour 6%, de sa capacité à piloter la mise en œuvre de la stratégie devant conduire la Compagnie vers la neutralité carbone pour 8%, d'une croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité pour 6%, ainsi que de la performance de la Compagnie en matière de CSR (prise en compte du climat dans la stratégie, engagement et notations de la Compagnie en matière de RSE, politique de diversité) pour 8%.

Rémunération variable à court terme des dirigeants :

La part variable intègre des critères E&S pour les dirigeants à hauteur de 30% dont 15% pour les gaz à effet de serre, 10% pour les critères sécurité (accidents mortels, TRIR, pertes de confinement des installations sous pression) et 5% pour l'atteinte des objectifs de diversité (féminisation et internationalisation).

Rémunération variable à court terme des salariés hors dirigeants :

Pour les Bonus au titre de 2022 des salariés, 82,6% des entités de la Compagnie (périmètre de l'enquête Rémunération, voir [TotalEnergies DEU 2022](#) p 366) intègrent des critères HSE dans la rémunération variable. Les critères HSE incluent notamment des objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

Plus précisément sur le Socle Social Commun qui regroupe les effectifs des principales filiales en France (près de 15 000 salariés en 2022, voir [TotalEnergies DEU 2022](#) p 366 pour la définition exacte) la part variable des salariés non dirigeants intègre un critère sur les gaz à effet de serre (scope 1+2 pour les branches industrielles ou scope 3 pour les branches commerciales) à hauteur de 20% et des critères sécurité (TRIR, accidents mortels et pertes de

confinement) à hauteur de 20 à 30% selon les branches, soit 40 à 50% au total pour les critères E&S.

Mesures incitatives Long terme (LTI) : Le programme annuel d'actions de performance touche près de 11 500 collaborateurs dans l'ensemble de la Compagnie. En 2022 il comprenait deux critères de gaz à effet de serre, Scope 1&2 Oil & Gas et Scope 3 des clients Europe, pour un poids global de 30%.

Pour 2023 il sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 mai 2023 de faire évoluer ces critères comme suit :

- Pour 15%, l'évolution des émissions de GES sur les installations opérées (Scopes 1 et 2)
- Pour 15% l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de méthane sur les installations opérées

Le Conseil d'administration propose ainsi cette année d'introduire l'objectif de réduction des émissions de méthane des installations opérées parmi les critères d'attribution des actions de performance au Président-directeur général, à l'ensemble des dirigeants de la Compagnie et plus généralement aux collaborateurs bénéficiaires d'actions de performance. En effet, depuis la COP26 à Glasgow, les émissions de méthane font l'objet d'une priorité d'actions de la part des pays signataires de l'Accord de Paris. Le méthane est un gaz à effet de serre au pouvoir réchauffant beaucoup plus élevé que le CO2 mais à courte durée de vie dans l'atmosphère. La Compagnie, dont la stratégie de croissance en énergies repose notamment sur le gaz naturel liquéfié, a déjà réduit de plus de 50% ses émissions de 2010 à 2020 et a proposé un plan ambitieux de réduction de ses émissions opérées de méthane de 50% d'ici 2025 par rapport à 2020 et de 80% d'ici 2030 en vue de tendre vers zéro émissions de méthane. Ces objectifs sont plus ambitieux que ceux que se sont fixés les États signataires du Méthane Pledge (-30% en 2030 vs 2020) et sont en ligne avec le scénario NZE de l'AIE (-75% en 2030 vs 2020 pour l'industrie pétrolière et gazière). Par ailleurs, ces objectifs sont vertueux en ce qu'ils contribuent à une réduction absolue des émissions d'un gaz à effet de serre au pouvoir de réchauffement important, sans donner lieu à un quelconque effet de substitution puisque la Compagnie a la maîtrise physique des émissions de méthane émanant de ses installations opérées. Ce critère d'attribution est ainsi tout à fait pertinent pour associer les collaborateurs de la Compagnie à nos efforts de lutte contre le réchauffement climatique.

L'ensemble des critères pour les actions de performance sont les mêmes pour le mandataire social, le Comité exécutif, et les cadres dirigeants. Pour l'ensemble des autres salariés bénéficiaires les 150 premières actions sont définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition, sans condition de performance ; les actions au-delà de ce seuil étant-elles soumises aux mêmes critères de performance que les cadres dirigeants.

Intéressement/Participation :

L'accord d'intéressement et participation signé pour la période 2021-2023 au périmètre du Socle Social Commun comprend lui aussi des critères E&S et concerne plus de 18 000 bénéficiaires. Il s'agit à nouveau des gaz à effet de serre pour 9% de la formule, de critères sécurité pour 18% et de critères RSE (participation à des programmes d'action solidaire encadrés par la Fondation d'entreprise TotalEnergies, afin d'inciter les salariés à un engagement sociétal fort) mesurés localement aux bornes des entités de travail pour 4.5%. Au total près d'un tiers dépendent ainsi de critères environnementaux et sociaux.

Le rapport Sustainability and Climate de TotalEnergies publié en mars 2023 permet par ailleurs au Conseil d'Administration de s'assurer que la déclinaison de la feuille de route développement durable de la Compagnie reflète bien l'ambition stratégique dans ses divers systèmes de rémunération, afin de lui permettre de devenir une référence en matière d'engagement pour les Objectifs de Développement Durable

Réponse 4 b) :

La réalisation des objectifs E&S pour la rémunération variable des salariés hors dirigeants et des cadres dirigeants est appréciée annuellement au regard de critères quantitatifs qui font l'objet de mises à jour régulières afin d'être alignés avec les ambitions de la Compagnie pour 2025 et 2030

Concernant la rémunération variable du Président-directeur général, le rapport de rémunération détaille très précisément les éléments pris en compte pour l'évaluation de la performance du Président-directeur général et de sa rémunération (cf. [TotalEnergies DEU 2022](#) page 238-242).

Chaque année, la rémunération du Président-directeur général est revue et comparée à celle de ses pairs et aux pratiques de marché.

A titre d'exemple, le Conseil d'administration a décidé en 2023 sur proposition du Comité des rémunérations de réviser à la hausse pour 2023 les objectifs du critère de part variable du dirigeant mandataire social lié à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre Scope 1+2 conformément aux nouveaux objectifs de la Compagnie. De même, le Conseil d'administration a décidé en 2023 sur proposition du Comité des rémunérations de sévérer le critère des décès accidentels pour 2023 en ajoutant un objectif en valeur absolue et appliqué dès 2022, conduisant à réduire de 50% le taux d'attribution lié à ce critère pour 2022.

Question n° 5 a) : *Dans le cadre de votre politique de partage de la valeur, quelle part de vos rachats d'actions avez-vous allouée au bénéfice de vos salarié.e.s au cours des cinq derniers exercices (hors actions de performance) ? Quelle a été la proportion de salarié.e.s concernée en France, à l'international ?*

Question n°5 b) : *Sur la même période, pourriez-vous répartir l'allocation de vos rachats d'actions (annulation, opération d'actionnariat salarié, attribution d'actions de performance, autres bénéficiaires, autres affectations) ?*

Réponse :

Le développement de l'actionnariat salarié est l'un des piliers de la politique de Ressources humaines de la Compagnie. TotalEnergies souhaite en effet favoriser la participation des salariés à son capital, renforçant ainsi leur lien d'appartenance à la Compagnie en les associant à ses performances.

Plus de 65% des salariés de la Compagnie sont actionnaires de TotalEnergies et la participation des salariés au capital de la Société s'élevait à 7,4% au 31 mars 2023, en hausse de plus de 50% sur les 10 dernières années. TotalEnergies est ainsi à la 2^{ème} place du classement des sociétés européennes pour l'actionnariat salarié, sur la base du montant de capital détenu par les employés³ et a l'ambition que son actionnariat salarié puisse atteindre 10% du capital de la Compagnie .

L'actionnariat salarié est développé à travers 3 leviers :

- les augmentations de capital réservées aux salariés
TotalEnergies propose ainsi aux salariés des sociétés détenues à plus de 50% en droits de vote et adhérant au Plan d'Épargne de Groupe- Actionnariat créé en 1999 à cet effet, de souscrire - avec décote sur le prix et abondement - à des augmentations de capital qui leur sont réservées. Les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés sont mises en œuvre sur un rythme annuel depuis 2017. Les actions

³ Recensement économique annuel de l'actionnariat salarié dans les pays européens 2022 par la fédération européenne de l'actionnariat salarié

auxquelles les salariés souscrivent lors des opérations d'augmentation de capital qui leur sont réservées sont des actions nouvelles et non des actions existantes préalablement rachetées sur le marché par TotalEnergies. Lors du dernier Plan en 2022, 49 189 souscripteurs dans 101 pays, représentant 42,3% des salariés et anciens salariés éligibles, ont souscrit à l'augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant de 338 millions d'euros.

- l'épargne salariale
Le développement de l'épargne salariale s'effectue via le Plan d'épargne Groupe TotalEnergies (PEGT), ouvert aux salariés des sociétés françaises de la Compagnie adhérentes à l'accord de 2002 et à ses avenants. Ce plan donne accès à une gamme diversifiée de fonds communs de placement, dont le FCPE TotalEnergies Actionnariat France investi en actions TotalEnergies. Les salariés de la Compagnie peuvent effectuer des versements volontaires dans le cadre de ces différents plans, que leur société employeur peut compléter, dans certaines conditions, par un abondement. Le montant cumulé de l'abondement brut versé en 2022 par les sociétés de la Compagnie en France s'est élevé à 71 millions d'euros.
- l'attribution d'actions de performance.
Chaque année, depuis 2005, TotalEnergies attribue des actions de performance à un grand nombre de ses collaborateurs (plus de 10 000 chaque année depuis 2009). L'attribution définitive de ces actions dépend de l'atteinte de conditions de performance appréciées à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de trois ans. Ces actions sont des actions existantes préalablement rachetées sur le marché par TotalEnergies. Dans le cadre du plan 2022, le Conseil d'administration a attribué en mars 2022 environ 7,4 millions d'actions de performance en hausse de 8,7% par rapport au plan 2021. Ce plan a concerné plus de 11 700 salariés répartis dans plus de 100 pays, à plus de 50% employés hors de France et dont plus de 97% sont non dirigeants. Plus de 50% des bénéficiaires du plan 2022 n'avaient pas reçu d'actions de performance l'année précédente.

Sur la période 2015/2022, la compagnie a émis ou attribué 517,2 millions d'actions

- 319,1 millions d'actions nouvelles pour couvrir le scrip dividend de 2015 à 2020
- 97,5 millions d'actions nouvelles pour racheter la société Maersk Oil
- 72,5 millions d'actions nouvelles pour les augmentations de capital réservées aux salariés
- 28,1 millions d'actions existantes pour les plans d'actions de performance distribués aux salariés.

Sur la même période, la Compagnie a racheté 320,6 millions d'actions

- 72,5 millions d'actions pour couvrir les augmentations de capital réservées aux salariés
- 28,1 millions d'actions pour couvrir les plans d'actions de performance distribués aux salariés
- 220,0 millions d'actions pour éliminer les dilutions liées au scrip dividend et à l'émission d'actions pour le rachat de Maersk Oil.

A fin 2022, il reste donc 196,6 millions d'actions à racheter pour éliminer totalement la dilution liée aux actions émises depuis 2015.

Question n°5 c) : *Plus globalement, disposez-vous d'une politique définissant l'allocation de vos rachats d'actions ? Cette politique est-elle publique ? Si oui, pouvez-vous la décrire ?*

Réponse :

Une autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à des rachats d'actions est soumise chaque année à l'approbation de l'Assemblée générale de TotalEnergies SE. Les informations relatives au programme de rachats d'actions en cours sont disponibles dans le Chapitre 6 du [TotalEnergies DEU 2022](#) page 390 (il est proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2023 de renouveler l'autorisation pour procéder à des rachat d'actions avec les mêmes objectifs).

Le programme a pour objectif de réduire le capital de la Société ou de lui permettre d'honorer des obligations liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société et/ou des programmes d'options d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions, plans d'actionnariat salarié ou Plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société de TotalEnergies.

Les rachats peuvent aussi avoir pour objectif la mise en œuvre de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, à savoir l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre à la Société d'opérer, en bourse ou hors marché, sur ses actions dans le cadre de tout autre objectif autorisé par la réglementation en vigueur ou toute autre pratique de marché admise ou qui viendrait à être autorisée à la date des opérations considérées.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises peuvent notamment être soit :

- annulées dans la limite légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de vingt-quatre mois ;
- attribuées gratuitement aux salariés ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés de TotalEnergies ;
- remises aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par
- remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; et
- utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société sont privées de droit de vote et ne donnent pas droit au paiement du dividende

Pour 2023, les rachats d'actions pour annulation seront combinés à l'augmentation des acomptes sur dividendes annoncés pour viser un cash pay-out entre 35% et 40% sur l'année, conformément à la politique de retour à l'actionnaire définie par le Conseil d'administration de la Compagnie. Ils ont été annoncés à hauteur de 4 milliards de dollars pour le premier semestre 2023.

Par ailleurs, compte tenu des futurs produits de la cession par la Compagnie de ses actifs canadiens dans les sables bitumineux, TotalEnergies a annoncé fin avril 2023 la décision du Conseil d'administration d'allouer en 2023 au moins 40% du cash-flow (CFFO) généré en 2023 par la Compagnie aux actionnaires (au plus haut de la fourchette de 35-40% annoncée en 2022), soit par le rachat d'actions, soit par une distribution d'un dividende exceptionnel. Le

Conseil d'administration prendra sa décision au closing de l'opération, à l'issue d'un dialogue avec ses actionnaires.

Question n°6 a) : Quelles mesures précises avez-vous mises en place pour qu'un salaire décent soit assuré à l'ensemble des vos salarié.e.s ainsi qu'à celles et ceux de vos fournisseurs (travail avec des initiatives spécialisées, études pour déterminer le niveau de salaire décent pour chaque pays, intégration du critère dans vos chartes fournisseurs, due diligence des fournisseurs...) ?

Question n°6 b) : Avez-vous fixé des seuils minimums de rémunération dans l'ensemble de vos pays d'implantation pour vos salarié.e.s et les salarié.e.s de vos fournisseurs et où se situent-ils par rapport aux salaires minimums locaux ? Si oui, menez-vous des audits pour vous assurer que ces seuils sont bien respectés et évoluent en fonction du coût de la vie ?

Question n°6 c) : Avez-vous pris en compte et cartographié les risques systémiques susceptibles d'entraver le versement d'un salaire décent à vos salarié.e.s et aux salarié.e.s de vos fournisseurs (comme le non-respect de la liberté d'association) ?

De par son implantation sur les cinq continents et consciente des fortes disparités qui peuvent exister entre la notion de salaire minimum et le salaire décent dans certaines zones géographiques où elle opère, TotalEnergies a décidé d'aller plus loin en s'engageant sur un salaire décent qui peut être très largement supérieur aux minimums légaux.

Dans cette démarche TotalEnergies s'appuie sur la méthodologie et les définitions du Fair Wage Network⁴ qui considère le salaire décent comme un revenu permettant au salarié :

- d'assurer une vie décente à sa famille ;
- pour des heures de travail standard ;
- en couvrant ses dépenses essentielles (nourriture, eau, électricité, logement, éducation, santé, vêtements, etc.) ;
- et en étant en capacité de faire face à certaines incertitudes de la vie

Le Fair Wage Network élabore une base mondiale définissant le salaire décent pour un pays ou une région donnée, en fonction de la taille type d'une famille (nombre d'enfants) et du nombre moyen de personnes travaillant dans une famille.

TotalEnergies vérifie annuellement au niveau mondial à partir des déclarations des différentes filiales:

- le respect du salaire minimum garanti par la législation locale (les résultats sont disponibles dans [TotalEnergies DEU 2022](#) page 337), et
- que tous les collaborateurs de la Compagnie bénéficient d'une rémunération directe supérieure au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle ils travaillent (base Fair Wage Network). A fin 2022, 100% des collaborateurs remplissent le critère (cf. [TotalEnergies DEU 2022](#) page 330).

Dans le cadre de la démarche de TotalEnergies en matière de respect des droits humains et en particulier des droits humains sur le lieu de travail, la liberté d'association et de négociation collective ont été identifiés comme des points clés par la Compagnie. Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, les sociétés de TotalEnergies s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des sociétés de TotalEnergies, existent des représentants des salariés majoritairement élus. De plus, lorsque la loi locale est peu protectrice de la liberté d'association et du droit de négociation collective, il est rappelé à la direction de la filiale qu'elle doit mettre en place des alternatives telles que permettre la désignation des représentants des employés, organiser des échanges

⁴ Fair Wage Network : Association reconnue mondialement et partenaire de l'OCDE et des Nations Unies

réguliers entre ces représentants et la direction, mettre à disposition des salles de réunion pour que les employés se réunissent et aménager des plages horaires à cet effet. Ces bonnes pratiques sont rappelées dans le e-learning droits humains au travail déployé au sein de la Compagnie depuis 2019.

TotalEnergies s'assure également du respect des conditions de travail et de paiement des salaires des salariés de ses fournisseurs. Fin 2020, la Compagnie a mis à jour le premier des six Principes fondamentaux dans les achats portant sur le respect des droits humains au travail. L'objectif de cette mise à jour était de détailler plus précisément les exigences de la Compagnie en la matière de façon à s'assurer qu'elles soient parfaitement comprises par nos fournisseurs. Ainsi, dans la sous-section « Conditions de travail, rémunération et indemnisation » il est prévu que les fournisseurs et sous-traitants de la Compagnie doivent « fournir un salaire décent et s'assurer du respect d'un nombre d'heures de travail maximum, d'un temps de repos et d'un congé parental adéquats. ». Lors du processus de préqualification, les fournisseurs s'engagent à respecter ces principes. Les règles de la Compagnie imposent d'intégrer systématiquement les Principes fondamentaux dans les achats aux contrats signés avec les fournisseurs. TotalEnergies s'assure du respect de ces Principes par ses fournisseurs au travers d'un programme d'audit qui est prévu dans les clauses contractuelles. En mai 2022, la Compagnie a publié un Guide Pratique Droits Humains au Travail à destination des fournisseurs, accessible sur le site internet de TotalEnergies (rubrique développement durable/sous-traitance et fournisseurs).

Afin de s'assurer du respect de ces exigences par ses fournisseurs, la Compagnie réalise depuis 2016 des audits sur les conditions de travail chez ses fournisseurs. Un plan d'audit ciblé est établi chaque année et inclut les fournisseurs identifiés à risque en matière de droits humains. Ces audits portent sur le respect des droits humains au travail et notamment le travail des enfants, le travail forcé, les discriminations, la liberté d'association et de négociation collective, le paiement des salaires, les conditions de travail (heures supplémentaires, jours de repos) et la santé et la sécurité au travail. Ces audits sur site, réalisés par un prestataire externe indépendant, intègrent notamment des entretiens avec les travailleurs.

Lorsque nécessaire, les fournisseurs doivent présenter des plans d'action pour remédier aux points de non-conformité identifiés lors de ces audits et un deuxième audit de vérification est mené. En 2022, 200 fournisseurs ont été audités et au total, 430 fournisseurs à risque en matière de droits humains ont été audités depuis 2016. Ces audits ont concerné 160 000 personnes dans 77 pays. Un Comité dédié au suivi des audits droits humains chez les fournisseurs a également été créé en 2021 avec la participation des équipes Droits humains de la Compagnie, des membres du Comité de direction de TotalEnergies Global Procurement et du département achats responsables. 181 fournisseurs ont nécessité la mise en place de plans d'action et de suivi dont 53 ont été totalement mis en œuvre (validées par un audit de suivi) - impactant positivement les conditions de travail de plus de 14 000 de leurs salariés. 128 fournisseurs sont en cours de suivi. Un plan d'audit 2023 visant 300 fournisseurs a été défini en 2022 avec l'objectif d'atteindre 1 300 fournisseurs audités à fin 2025.

*Fair Wage Network : Association reconnue mondialement et partenaire de l'OCDE et des Nations Unies

Question n°7 a) : Périmètre France : en dehors des investissements en titres de votre entreprise, quelle part des fonds d'épargne salariale proposés à vos salarié.e.s est labellisée responsable (labels ISR, Greenfin, CIES, Finansol ou labels étrangers) ? Veuillez mentionner le nom des fonds labellisés, la part, en pourcentage des encours et en pourcentage des fonds hors actionariat salarié, des fonds d'épargne labellisés, le pourcentage des salarié.e.s du groupe qui en bénéficient et l'évolution par rapport à l'an passé?

Réponse :

Les salariés des sociétés françaises de TotalEnergies (hors groupe Hutchinson) disposent d'une gamme de 7 FCPE dédiés hors actionnariat salarié (4 FCPE à dominante Actions, et 3 FCPE Taux), dont l'offre a été revue en profondeur fin 2016 en lien avec l'évolution des produits et la volonté partagée de pouvoir contribuer via cette épargne au financement de l'économie sociale et solidaire. C'est avec cet objectif qu'a été créé le FCPE TotalEnergies Diversifié Equilibre et Solidaire, principal fonds diversifié de la gamme, dont 7,5 à 10 % du portefeuille sont investis en permanence dans le fonds à impact Finance et Solidarité d'Amundi (doté de l'agrément ESUS et des labels Finansol et Relance).

Le FCPE TotalEnergies Diversifié Equilibre et Solidaire ainsi que le FCPE TotalEnergies Monétaire (nourricier de l'OPCVM AXA IM Euro Liquidity SRI), se sont vu attribuer le label d'Etat ISR en 2022, à l'issue des audits conduits respectivement par AFNOR et Ernst & Young. Premiers FCPE diversifiés de la gamme en termes d'encours, ces deux FCPE labélisés ISR gèrent la moitié de l'épargne salariale et retraite de TotalEnergies hors actionnariat salarié. L'accès à la gamme de FCPE dédiés est ouvert à l'ensemble des salariés des sociétés françaises de TotalEnergies, à l'exception de ceux du groupe Hutchinson qui ont des dispositifs propres.

Les fonds proposés dans le PERO (Plan d'Epargne Retraite Obligatoire, ouvert à 17 000 salariés en France), ont également été choisis sous l'angle des critères ESG. En dehors du fonds euros accessible dans ce plan, 3 fonds sur 4 sont labélisés (2 labels « ISR » et 1 label « Luxflag ») et représentent environ 80% des encours en unités de comptes (70 M€ sur 89M€). Un fonds solidaire, doublement labélisé ISR et Finansol est également accessible depuis le 1^{er} janvier 2022 en gestion libre.

Question n°7 b) : Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi vos fonds d'épargne salariale ne sont pas tous labélisés ? Si certains ne sont pas labélisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective ?

Réponse :

50 % des encours d'épargne salariale et retraite ont été labélisés en 2022. Les membres des conseils de surveillance des FCPE dédiés de TotalEnergies souhaitent prendre le temps de la réflexion avant de poursuivre les demandes de labélisation pour mesurer les implications pratiques associées au label.

De façon générale et indépendamment d'une labélisation, la prise en compte des critères de développement durable fait partie intégrante du process d'investissement des différents FCPE diversifiés de TotalEnergies et de leur gouvernance, en cohérence avec l'ambition de la Compagnie de devenir le major de l'énergie responsable :

- 6 des 7 FCPE sont classés en article 8 (« produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales ») ou 9 (« produits qui ont pour objectif l'investissement durable ») au sens de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), soit 94 % des encours de l'épargne salariale et retraite diversifiée de TotalEnergies (plus de 2 milliards d'euros)
- pour chacun de ces FCPE, le volet extra-financier fait l'objet d'un examen en conseil de surveillance (deux réunions par an), avec l'accompagnement d'un cabinet de conseil spécialisé.

Chaque conseil de surveillance est l'occasion d'une analyse extra-financière de la performance du fonds, avec l'examen du score de risque ESG, de la mesure d'intensité carbone et du niveau de controverses du fonds, comparé le cas échéant à son indice. Les membres des conseils de surveillance interrogent régulièrement les gérants des fonds sur la démarche ESG qu'ils appliquent.

Question n°7 c) : Dans vos autres pays d'implantation : Quels sont les dispositifs d'épargne salariale, hors actionnariat salarié, mis en place pour vos salarié.e.s hors de France ? Intègrent-ils des critères ESG robustes ? Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?

Réponse :

Au niveau international, plus de 50 % des salariés de la Compagnie, présents dans plus de 50 pays, bénéficient d'un système d'épargne à vocation retraite. Les modalités de prises en compte des critères ESG dans les fonds proposés sont différentes d'un pays à l'autre, le cadre normatif n'étant pas au même niveau de maturité qu'en France. On retrouve ainsi une part des portefeuilles labellisée dans des pays comme l'Allemagne ou la Belgique. De manière générale, TotalEnergies demande à ses gestionnaires de portefeuille de se conformer à 3 principes :

1. Exclusion des activités controversées ;
2. Respect des UNPRI (United Nations-supported Principles for Responsible Investment) relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ;
3. Privilégier le dialogue et l'engagement avec les entreprises pour sélectionner des entreprises qui sont sur une trajectoire d'amélioration au regard de la prise en considération des facteurs ESG dans les décisions d'investissement.

Il convient de rappeler également que TotalEnergies propose tous les ans à l'ensemble de ses salariés dans le monde la souscription d'action de la compagnie à des conditions préférentielles dans le cadre d'augmentation de capital réservée aux salariés (décote jusqu'à 30% proposée à l'Assemblée Générale du 26 mai 2023, abondamment sous la forme d'actions gratuites proposés dans tous les pays, financement par avance sur salaire et par l'intéressement/participation en France), dans le cadre du plan d'épargne groupe dédié à l'actionnariat, leur permettant ainsi de se constituer une épargne avec l'aide de l'entreprise. Le taux de souscription à ces opérations dépasse les 40% ces dernières années, permettant aujourd'hui à plus de 60% de nos salariés d'être actionnaires de la Compagnie.

Question n°7 d) : Comment associez-vous vos salarié.e.s au choix et au contrôle de l'engagement responsable des fonds ?

Réponse :

La mise en place de FCPE dédiés plutôt que d'utiliser les fonds multi-entreprises disponibles sur la place, témoigne de la volonté des acteurs de l'épargne de TotalEnergies d'être partie prenante dans les choix de gestion et dans la gouvernance, et de leur engagement continu pour garantir aux salariés une offre de qualité tant sur le plan financier que sur les aspects durabilité et investissement responsable.

La gouvernance des FCPE est assurée par des conseils de surveillance composés aux deux tiers des représentants salariés porteurs de parts des FCPE élus parmi les salariés porteurs de parts. Les conseils de surveillance ont pour mission principale de suivre la gestion financière des FCPE, et de veiller à ce que les décisions de gestion soient prises dans l'intérêt des porteurs de parts et dans le cadre du mandat donné. Ils fixent également les grandes orientations de gestion des fonds. Les conseils de surveillance de la Compagnie se réunissent ordinairement deux fois par an pour les conseils Actions et Taux.

Ce fonctionnement permet d'associer étroitement les salariés au choix et au contrôle de l'engagement responsable des fonds.

En outre, et pour la première fois cette année, TotalEnergies a organisé du 30 janvier au 2 février 2023 sa « Semaine de l'Épargne Salariale et Retraite ». Cet événement a permis aux

salariés des sociétés françaises de la Compagnie de rencontrer les acteurs de leur épargne salariale, et d'échanger notamment avec le gérant du fonds à impact Finance et Solidarité d'Amundi et le dirigeant de l'une des entreprises solidaires dans lequel ce fonds est investi (Les Alchimistes). A cette occasion, le gérant de Finance et Solidarité a présenté le reporting d'impact du fonds en termes d'emplois créés ou maintenus, de personnes logées, de soins apportés ou encore d'hectares de forêts préservés ou de tonnes de déchets recyclés. Pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette information, la vidéo sous-titrée de ces interventions ainsi que le reporting d'impact sont disponibles dans un espace SharePoint créé pour cet événement et qui sera mis à jour régulièrement.

Questions en matière de gouvernance

Question n°8 : Pour que la responsabilité fiscale de l'entreprise soit en ligne avec sa responsabilité sociale, le Conseil d'administration ou de Surveillance doit être pleinement impliqué dans les choix construits autour d'un civisme fiscal (alignés sur des principes tels que ceux de l'initiative B Team). Dans cette logique, le FIR s'attend à ce qu'un rapport de responsabilité fiscal public, revu et signé par le conseil d'administration, détaillé pays par pays, existe, et qu'il soit aligné avec la GRI 207. Ainsi :

Question n°8 a) : Publiez-vous un document détaillant vos engagements en matière de responsabilité fiscale ? Comment s'inscrit-il dans votre politique de responsabilité sociale, allant au-delà de la simple conformité ? Celui-ci est-il revu et approuvé par le Conseil ? (Merci de joindre un lien ou de préciser l'emplacement où figure ce document en plus d'une explication détaillée). Y précisez- vous les pratiques fiscales que vous jugez inacceptables ?

Réponse :

Nos engagements en matière de responsabilité fiscale sont définis dans une déclaration de politique fiscale, publique depuis 2014 et accessible sur le site internet de la Compagnie⁵. Cette charte a été mise à jour et approuvée par le Conseil d'administration en mars 2022, après examen par le Comité d'audit.

La responsabilité fiscale s'inscrit pleinement dans la politique de TotalEnergies en matière de responsabilité sociale et de développement durable. Ainsi, la politique fiscale fait partie intégrante de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Document d'Enregistrement Universel de la Compagnie, avec les autres éléments composant la stratégie de développement durable de TotalEnergies⁶.

La Déclaration de politique fiscale rappelle également que la Compagnie soutient les Principes de Responsabilité Fiscale de la B Team ainsi que les initiatives pour plus de transparence et de responsabilité fiscale, comme l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, dont TotalEnergies est un membre actif du Conseil d'Administration depuis sa fondation en 2003.

La déclaration de politique fiscale définit les grands principes d'action et les valeurs de la Compagnie en matière fiscale. Elle rappelle en particulier que :

- la structure des investissements de TotalEnergies répond aux objectifs opérationnels de ses projets et aux contraintes réglementaires ;
- les montages fiscaux agressifs et artificiels génèrent essentiellement des avantages économiques de court terme et ne sont pas compatibles avec une approche durable et de long terme ;

⁵ https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2022-03/TotalEnergies_Politique_fiscale_FR.pdf

⁶ [TotalEnergies DEU 2022 VF](#), p 352 ;

- la Compagnie applique le principe de pleine concurrence pour la fixation des prix de ses transactions intragroupe et acquitte ses impôts sur les bénéfices dans les pays où elle crée de la valeur, selon les lois et règles fiscales applicables ;
- la Compagnie s'engage à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes à chaque fois que c'est possible ;
- TotalEnergies ne recourt à des incitations fiscales que si elles ont un objet conforme à sa stratégie opérationnelle, portent sur des investissements dotés d'une substance économique réelle et respectent les conditions fixées par les Etats.

Par ailleurs, TotalEnergies a publié en mars 2022 son premier rapport de transparence fiscale⁷, qui contient des éléments complémentaires sur l'approche fiscale de la Compagnie, notamment en matière de prix de transfert, sur sa présence dans des Etats controversés pour leur pratique fiscale, son usage des incitations fiscales et sa gouvernance fiscale. La deuxième édition de ce rapport, enrichie à la suite des commentaires formulés par ses parties prenantes sur le 1er rapport, a été publié le 10 mai 2023. (<https://totalenergies.com/fr/developpement-durable/creation-valeur-partagee/ethique-affaires>).

Question n°8 b) : Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays ? Si non, comment vous préparez-vous à la directive européenne prévue pour 2024 qui impliquera un reporting pays par pays pour les pays membres de l'UE ? Envisagez-vous de publier un reporting pays par pays allant au-delà des obligations de la directive ?

Réponse :

TotalEnergies publie dans son rapport de transparence fiscale les données de son reporting fiscal pays par pays pour tous les pays de l'Union Européenne et les Etats non coopératifs, ainsi que pour les autres Etats controversés pour leurs pratiques fiscales et les pays dans lesquels TotalEnergies exerce une activité extractive⁸. En 2021⁹, cette publication concernait 72 pays représentant plus de 92% de l'impôt sur les bénéfices payé globalement par la Compagnie et plus de 80% de son résultat avant impôt.

Avec cette publication, TotalEnergies va donc très largement au-delà des exigences de la Directive européenne sur le périmètre du reporting, et ce deux ans avant son entrée en vigueur effective.

Question n°9 a) : Quelles sont les décisions publiques visées par vos activités de lobbying ? Veuillez les détailler pour les deux dernières années en vous concentrant sur le lobbying lié aux droits humains (y compris les droits sociaux fondamentaux) le climat et la gouvernance, et ce pour les principales juridictions dans le cadre desquelles vous exercez vos activités de lobbying (y compris l'UE, les États-Unis, les marchés émergents et d'autres régions) ?

Réponse :

TotalEnergies mène ses actions de représentation d'intérêts dans le strict respect des valeurs énoncées dans son Code de Conduite et de sa Directive. Par représentation d'intérêts, la Compagnie entend l'ensemble des activités menées directement ou indirectement auprès des autorités publiques et plus globalement de toutes les parties prenantes intéressées par ses

⁷ https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2022-03/Tax_transparency_report_2019_2020.pdf

⁸ Pays couverts par le rapport sur les paiements au profit des gouvernements figurant dans la partie 9.3 du Document d'Enregistrement Universel

⁹ Dernière déclaration fiscale pays par pays disponible à cette date. Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies C du Code général des impôts, la déclaration pays par pays est déposée dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice (soit en pratique en décembre n+1 au titre de l'année n). Ce délai a notamment pour objet de permettre l'intégration des données relatives aux entités non consolidées et d'effectuer les retraitements fiscaux requis sur les données des comptes IFRS.

activités, pour exposer ses enjeux, expliquer ses problématiques, partager son expertise et promouvoir ses intérêts.

En France, les activités de représentation d'intérêts de la Compagnie s'exercent conformément au cadre fixé par la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Les décisions publiques concernées par les actions de représentation d'intérêts sont définies dans l'Annexe au décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire des représentants d'intérêts, reprises dans les lignes directrices datant d'octobre 2018 (réf. point I.2.1.4) de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). TotalEnergies déclare ses actions de représentation d'intérêts chaque année sur le site de la HATVP (www.hatvp.fr). Voici les actions déclarées, sur l'année 2022, en lien essentiellement avec le climat :

2022

- Solliciter le soutien des autorités françaises au développement d'un projet de production d'hydrogène vert sur le site de la bioraffinerie de La Mède
- Encourager l'accélération de la mise en place d'un bouclier tarifaire appliqué au prix de l'électricité facturé aux clients des bornes de recharge pour véhicule électrique
- Sensibiliser les pouvoirs publics sur les capacités de la Compagnie à fournir des technologies innovantes en termes de batteries de secours Li-ion pour les Data Center
- Appeler l'attention du Gouvernement sur le potentiel de croissance de l'éolien terrestre si certaines contraintes pouvaient être réévaluées avec la filière, notamment les interférences vis-à-vis des radars
- Projet de loi ENR - Alerter les pouvoirs publics sur les délais des procédures d'instruction et sur la complexité des démarches pour mettre en œuvre les projets dans les énergies renouvelables
- Promouvoir le développement du biométhane en France et, plus largement, d'une filière industrielle européenne, incluant notamment une incitation à la sortie du digestat du statut de déchet
- Solliciter le soutien de l'Etat pour l'implantation d'une usine PLA, bioplastique biosourcé et biodégradable, dans le cadre de la reconversion de la raffinerie de Grandpuits en plateforme zéro-pétrole
- Aides d'Etat - Alerter l'administration française sur la spécificité de la production d'hydrogène par électrolyse dans le cadre de la méthode de calcul de la compensation des coûts indirects
- Défendre l'utilisation des bioplastiques dans les réglementations concernant les emballages et les déchets d'emballages

Dans l'Union européenne, les pratiques de représentation d'intérêts sont définies dans l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire.

« Le présent accord couvre les activités exercées par les représentants d'intérêts dans le but d'influencer l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques ou de la législation, ou les processus décisionnels des institutions signataires ou d'autres institutions, organes et organismes de l'Union (...). »

Les décisions publiques visées sont déclarées par TotalEnergies dans le registre de transparence sur le site de la Commission européenne et concernent les secteurs suivants :

- Energie (fit for 55, taxonomie, paquet gaz, sécurité d'approvisionnement, marché intérieur de l'énergie, efficacité énergétique, relations extérieures, stocks stratégiques, stockage d'énergie - batterie) ;

- Programme de R&D, innovation dans l'énergie ;
- Environnement et climat (émissions industrielles, économie circulaire, qualité des carburants, politique des renouvelables, aides à l'environnement, recherche) ;
- Politique douanière et taxation de l'énergie ;
- Transport (normes et standards d'émissions...).

2022

- Climat : participation à la consultation de la Commission européenne sur la stratégie de l'UE en faveur de l'énergie solaire
- Climat : participation à la consultation de la Commission européenne sur la certification des absorptions de carbone — Règles de l'UE
- Climat : participation à la consultation de la Commission européenne sur la comptabilisation des émissions du transport (CountEmissions EU)
- Climat : participation à la consultation de la Commission européenne sur les procédures d'octroi de permis et accords d'achat d'électricité pour les projets en matière d'énergie renouvelable
- Climat : échanges sur les textes du Fit-for-55 notamment ceux impactant directement les activités de la Compagnie (ETS/CBAM, RED, RefuelEU Aviation, Fuel EU Directive, AFIR)

Au niveau international, sur le plan du respect des droits humains, voici les principales actions de représentation d'intérêts effectuées par la Compagnie pour 2022 :

Question n°9 b) : Comment contrôlez-vous et vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles dont vous êtes membre, ainsi que de toute divergence potentielle avec vos propres positions ? Publiez-vous un rapport dans lequel vous détaillez la manière dont les positions de votre entreprise et de vos associations professionnelles sont alignées mais aussi les cas où elles peuvent différer les unes des autres ?

Réponse :

TotalEnergies publie depuis 2016 sur son site la liste des associations professionnelles auxquelles elle adhère.

La Compagnie coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques mais certaines prennent également des positions publiques sur le climat. Depuis 2019, TotalEnergies conduit ainsi tous les deux ans une évaluation détaillée des positions publiques des associations professionnelles dont elle est membre, notamment sur le sujet climatique. Leur alignement avec TotalEnergies est évalué par rapport aux six principes listés dans notre directive applicable à la représentation d'intérêts. Une revue intermédiaire est réalisée entre chaque échéance.

Lors de la revue 2019, TotalEnergies avait évalué certaines des positions de la Canadian Association of Petroleum Producers (CAPP) comme partiellement alignées. Après avoir fait part de ses points de désaccord à la CAPP et avoir continué à promouvoir ses positions au sein de l'association, la Compagnie a pris la décision en 2020 de ne pas renouveler son adhésion.

Il en est de même pour l'American Petroleum Institute (API), après avoir fait part de ses points de désaccord et avoir continué à promouvoir ses positions au sein de l'association, TotalEnergies a pris la décision en janvier 2021 de ne pas renouveler son adhésion ([lien vers le communiqué de presse](#)).

En 2022, le suivi et l'évaluation des associations se sont poursuivis et la revue complète a démarré fin 2022 pour aboutir mi-2023. En 2022, la majorité des nouvelles associations auxquelles nos différentes entités ont adhéré interviennent dans les domaines de la transition énergétique et des énergies bas carbone.

Par ailleurs, la Compagnie peut être amenée à prendre publiquement position dans le débat public lorsque des propositions vont clairement à l'encontre d'un de ces critères. Ainsi, TotalEnergies a pris position, fin 2019, contre le relâchement (rollback) de la réglementation méthane aux États-Unis et, en 2020, toujours aux États-Unis, en faveur de la mise en place d'une plus grande transparence financière sur les paiements effectués par les industries extractives, comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années pour les sociétés européennes (depuis 2015 pour TotalEnergies).

Question n°9 c) : Quels moyens accordez-vous à vos activités de lobbying (ressources humaines et financières) pour l'ensemble de vos marchés dans le monde ?

Réponse :

En France, les données relatives aux moyens - humains et financiers - qui ont été alloués aux actions de représentation d'intérêts figurent dans le reporting annuel qui est publié sur le site de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (www.hatvp.fr). En termes de moyens humains, sur 2022, TotalEnergies a déclaré sur le site de la HATVP un total de 24 personnes chargées de la représentation d'intérêts pour un équivalent temps plein de 6,5 équivalents temps plein (ETP). TotalEnergies et ses filiales ont ainsi déclaré les fourchettes de dépenses suivantes 2022 qui incluent l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers mobilisés :

	Déclaration HATVP sur 2022 (moyens - en euros €)
TotalEnergies SE	[1 000 000 ; 1 250 000]
TotalEnergies Marketing Services	[100 000 ; 200 000]
TotalEnergies Marketing France	[100 000 ; 200 000]
TotalEnergies Raffinage France	[100 000 ; 200 000]
TotalEnergies Petrochemicals France	[50 000 ; 75 000]
TotalEnergies Raffinage Chimie	[25 000 ; 50 000]
TotalEnergies Renouvelables France	[100 000 ; 200 000]
TotalEnergies Electricité et Gaz France	[300 000 ; 400 000]
SAFT	[100 000 ; 200 000]

Au niveau de l'Union européenne, les dépenses annuelles estimées en 2022 attribuables aux activités de représentation d'intérêts couvertes par le registre de transparence du site de la

Commission européenne sont comprises dans la fourchette [2 250 000 ; 2 499 999 €] ; ces dépenses étaient estimées en 2021 dans la même fourchette.

Ces dépenses déclarées correspondent à la partie du budget annuel de la direction des affaires publiques européennes de TotalEnergies consacrée aux activités de représentation d'intérêts auprès des institutions européennes (frais de fonctionnement et de personnel, cotisation aux associations professionnelles et think tanks).

En termes de moyens humains, 7 personnes sont impliquées (accréditées auprès du Parlement européen) pour un équivalent temps plein de 4 ETP.

Question n° 10 a) : Quelles mesures prenez-vous pour anticiper les effets, à court et moyen termes, de la transition écologique sur les emplois et sur l'évolution des besoins en compétence au sein de votre groupe, mais aussi de votre chaîne de valeur (sous-traitants, fournisseurs, franchisés, ...) ?

L'ambition de TotalEnergies est de répondre aux besoins en énergie avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ensemble avec la société.

Le maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme est l'un des enjeux sociaux de la Compagnie comme l'un des facteurs clés de la réussite de la conduite du projet d'entreprise. Afin de maîtriser ce risque et permettre une transition juste, la Compagnie a lancé dès 2019 le projet Better Together qui vise à développer les talents de chacun, en rendant chaque collaborateur acteur de son parcours professionnel, en lui faisant confiance et en l'accompagnant dans ses choix et son développement. Chaque collaborateur est ainsi accompagné d'un Talent Développeur en proximité.

La Compagnie s'appuie sur son modèle robuste de développement des compétences qui est un mix d'apprentissage sur le terrain, d'apprentissage entre pairs et de formation.

L'apprentissage sur le terrain est renforcé par notre politique de mobilité interne. Durant son parcours professionnel, un salarié change périodiquement de poste, ce qui lui donne l'opportunité de progresser en se confrontant à de multiples situations, sur différentes fonctions et dans des environnements différents. En effet, La durée moyenne sur un poste est globalement de 6,5 ans et de 4,8 ans pour les cadres.

Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs bénéficient de 4,7 jours de formation par an et chaque collaborateur a, depuis début 2023, la possibilité de s'inscrire jusqu'à 3 jours de formation de son choix chaque année dans les domaines qu'il considère importants pour son développement.

Dans ce cadre et pour favoriser une transition juste et accompagner les collaborateurs de TotalEnergies dans cette transformation, Better Together a été renforcé en 2022.

Le programme de formation « Visa pour TotalEnergies » a permis de former plus de 30 000 collaborateurs aux enjeux climatiques, à la transition énergétique et à la stratégie de la Compagnie pour y répondre. Le déploiement se poursuit en 2023 avec la formation du personnel posté ou en rotation sur nos sites industriels et le lancement du volet sur l'électricité.

Les métiers techniques ont été cartographiés en rôles-types et compétences, première étape pour accompagner les collaborateurs qui souhaitent faire évoluer leurs compétences vers les nouveaux domaines de l'énergie.

La Compagnie a initié une démarche d'upskilling. Les parcours de montée en compétences comprennent des formations, du compagnonnage avec mise en situation et du mentorat pour accompagner l'évolution professionnelle. La Compagnie a lancé des programmes pilotes qui

permettent de répondre aux besoins immédiats et de construire progressivement et de manière pragmatique une approche robuste.

Au sein de OneTech, qui rassemble au sein d'une même entité plus de 3 400 ingénieurs, techniciens et chercheurs venant de différents secteurs d'activité, le regroupement par domaine technique (projets, process, électricité, exploitation...) permet également aux équipes de développer leur expertise sur l'ensemble des processus industriels, y compris dans des domaines d'activité qu'ils découvrent (production, raffinage, solaire, éolien...), en y étant exposé de façon concrète. Le développement de cette polyvalence est important pour accompagner le développement des projets de la Compagnie sur l'ensemble du mix énergétique et secteurs d'activité. Pour accompagner son ambition d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ensemble avec la société, TotalEnergies met également en place des projets de conversion de sites industriels en portant la plus grande attention aux impacts sociaux potentiels. La mise œuvre d'un accompagnement individuel et personnalisé vers une mobilité ou un plan de formation adapté, déterminé à l'issue d'entretiens de carrière approfondis, permet de conduire ce redéploiement industriel sans aucun licenciement.

Les sous-traitants des sites sont accompagnés pour la mise en place de formation et le repositionnement des compétences de leurs employés notamment vers les nouveaux métiers de la transition énergétique. Une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation. TotalEnergies réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels elle opère avec une volonté de transition juste et de maintien d'un ancrage industriel fort et pérenne. Dans ce cadre, la transformation de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole s'est poursuivie sur 2022 et un budget de près de 5 millions d'euros est dédié à l'accompagnement des bassins d'emplois de Grandpuits et de Gargenville.

Depuis la validation du nouveau programme Achats Responsables en janvier 2022, la gestion du contenu local et le partage de la valeur avec les pays hôtes dans lesquels les projets de TotalEnergies sont développés est au cœur de la démarche Achats responsables de la Compagnie.

Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels la Compagnie opère, TotalEnergies se donne l'objectif de maximiser pour le pays hôte les emplois et la création de valeur locale, par les achats, la fabrication et le développement des capacités et des compétences locales.

Les principaux fournisseurs et leurs sous-traitants sont sélectionnés s'ils souscrivent ou dépassent les objectifs de contenu local définis dans les appels d'offres et leurs réalisations font l'objet d'un suivi. Cette démarche a notamment été déployée pour les projets Tilenga en Ouganda et EACOP en Tanzanie. Elle est en cours de déploiement pour les projets Ratawi en Irak et PNG en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Question n° 10 b) : De quelle manière la question environnementale est-elle abordée avec les partenaires sociaux ? A quel(s) niveau(x) (local, national, européen, monde) et dans quels cadres ? Pouvez-vous aussi indiquer si ces échanges s'effectuent sur la base de partages d'informations, de consultations ou de négociations ? Nous vous remercions d'être précis quant aux différents cas de figure qui peuvent se présenter.

Question n° 10 c) : Quels moyens accordez-vous aux partenaires sociaux pour qu'ils puissent s'impliquer dans la politique environnementale de votre groupe (formations, commissions spécifiques...)?

Réponse :

La question environnementale est abordée avec les partenaires sociaux à plusieurs niveaux de la compagnie et dans différents cadres.

D'abord, les représentants du personnel bénéficient régulièrement de présentations portant sur la stratégie de la Compagnie intégrant les enjeux de la transition énergétique et climatique. Au niveau du Comité Européen, les membres bénéficient d'une présentation deux fois par an au cours de réunions plénières avec le Président-Directeur Général suivi échanges. Ces présentations sont ensuite déclinées au sein des commissions stratégie de chacune des branches de la Compagnie au niveau du Comité Européen (Commission Stratégie EP/GRP, Commission stratégie MS, Commission stratégie RC) puis dans les instances de représentation du personnel locales.

Le comité Européen dispose depuis 2012 d'une commission développement durable, responsabilité sociétale, environnementale et sécurité du Comité Européen où des échanges interviennent pendant une journée entière sur des sujets notamment en lien avec l'environnement (biodiversité, recyclage plastique, économie circulaire...). A cette occasion, les membres bénéficient de présentations et d'interventions de spécialistes de ces sujets au sein de la Compagnie. Dernièrement, le 28 mars 2023, les membres de cette commission ont ainsi pu échanger sur le Sustainability & Climate 2023 Progress Report.

En dehors de cette commission, d'autres échanges peuvent intervenir sur les questions environnementales. C'est ainsi qu'en décembre 2022, le Comité Opérationnel Européen a pu échanger avec des responsables du projet TILENGA et EACOP.

Pour rendre plus concret les enjeux de la transition climatique et énergétique mais aussi la stratégie de la Compagnie, les membres du comité européen participent régulièrement à des *learning expeditions* (voir précisions question 10 c).

En 2022, deux séries d'ateliers portant sur les objectifs de développement durable ont été organisés dans l'ensemble de la Compagnie au niveau mondial avec pour objectif d'élaborer 10 objectifs et indicateurs en lien avec les ODD. Plus de 27 000 collaborateurs y ont participé.

Dans ce cadre, les membres du Comité Européen ont été consultés en participant à deux ateliers dédiés pour apporter leur contribution spécifique.

Au périmètre du Socle Social Commun (environ 15 000 salariés de la Compagnie en France) des négociations sont intervenues par le passé à travers des accords à durée déterminée portant sur le développement et des offres Efficacité énergétique. Un engagement a été pris en 2022 au moment des négociations salariales de discuter en 2023 avec les organisations syndicales de façon à encourager le personnel à s'investir dans la transition énergétique notamment dans le cadre de leur équipement, logement, transport... Des discussions sont actuellement en cours. Enfin, l'accord d'intéressement actuellement en vigueur, signé le 16 avril 2021 par la CFDT, la CFE-CGC et la CAT, a introduit un nouveau critère relatif à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Si l'objectif est atteint, ce critère représente 1% de la masse salariale brute annuelle.

Question n° 10 d) : *Les prérogatives environnementales explicitement attribuées au CSE par le Code du travail (loi « Climat et résilience »), ont-elles induit de nouvelles pratiques en la matière dans votre entreprise ?*

Réponse :

Suite à la loi Climat et Résilience, de nouvelles pratiques ont été mises en place au sein de la Compagnie en France. Par exemple, aux bornes du Socle Social Commun, les mesures suivantes ont été déployées :

1. Avenant du 26 novembre 2021 signé par la CFDT, la CAT et la CFE-CGC à l'accord relatif au dialogue social qui ajoute un article complet pour prendre en compte les conséquences de la loi Climat et Résilience.

Cet article :

- i. porte notamment sur l'information des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise lors des consultations récurrentes
 - ii. remplace la Base de Données Economiques et Sociales par la BDESE qui comprend des données environnementales
 - iii. remplace le congé de formation économique, sociale et syndicale par le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale.
 - iv. acte que la GEPP aura notamment pour objet de répondre aux enjeux de la transition écologique.
2. Des recommandations ont été émises auprès de nos entités pour prévoir systématiquement dans le support d'information-consultation des projets une partie relative aux conséquences environnementales, et les projets présentés aux instances de représentation du personnel comportent désormais une telle partie.
 3. Enfin, 3 nouvelles rubriques indiquant les indicateurs environnementaux ont été créées dans la BDESE des 3 Unités Economiques et Sociales du SSC , tels qu'énoncés au sein du décret (Politique générale en matière environnementale, économie circulaire, changement climatique), alimentées par les informations figurant dans le document de référence de la Compagnie.

Courrier reçu de Greenpeace France

En vertu de l'article L.225-108 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration a reçu le 22 mai 2023 par lettre recommandée avec demande d'AR envoyée le 17 mai 2023 vingt-huit questions écrites de la part de Greenpeace France à laquelle est jointe une attestation de détention de 1 action de la Société.

Concernant la transparence sur les activités renouvelables du groupe

Question n°1 :

Malgré des améliorations dans la présentation de votre secteur iGRP (Integrated Gas, Renewables & Power), nous renouvelons nos demandes passées d'améliorer la transparence des données, en précisant pour l'année 2022 :

- Les capacités nettes installées de solaire ;
- Les capacités nettes installées d'éolien terrestre ;
- Les capacités nettes installées d'éolien en mer ;
- Les capacités nettes en construction de solaire ;
- Les capacités nettes en construction d'éolien en mer et terrestre ;
- Les capacités brutes et nettes installées d'hydroélectricité ;
- Les capacités brutes et nettes installées de stockage ;
- Les capacités brutes et nettes en construction d'hydroélectricité ;
- Les capacités brutes et nettes en construction de stockage ;
- Les capacités nettes en développement de solaire ;
- Les capacités nettes en développement d'éolien terrestre et en mer ;
- Les capacités brutes et nettes en développement d'hydroélectricité ;
- La production nette d'électricité (en TWh) à partir d'installations solaires ;
- La production nette d'électricité (en TWh) à partir d'éolien terrestre et en mer ;
- La production nette d'électricité (en TWh) à partir d'hydroélectricité ;

Réponse :

Depuis le début de l'année 2021, TotalEnergies publie trimestriellement la composition de son portefeuille d'énergies renouvelables. De façon à donner une meilleure lisibilité aux actionnaires de la stratégie de croissance de TotalEnergies dans le GNL et l'électricité/renouvelables, le Conseil d'administration a décidé de distinguer, à partir du 1^{er} trimestre 2023, les contributions des secteurs Integrated LNG et Integrated Power. De nombreuses données sont ainsi publiées et vous trouverez ci-dessous les données disponibles sur le secteur Integrated Power, notamment dans notre Document d'enregistrement universel 2022 :

Integrated Power

	2022	2021	2020
Solaire (GW)	11,7	8,0	5,6
Éolien (GW)	4,9	2,0	1,3
Stockage et Hydroélectricité (GW)	0,2	0,3	0,1
Capacités brutes en portefeuille de génération électrique renouvelable (GW)^{(a)(b)}	69,0	43,0	28,6
<i>dont capacités installées</i>	16,8	10,3	7,0
<i>dont capacités en construction</i>	6,1	6,5	5,0
<i>dont capacité en développement</i>	46,0	26,2	16,6
Capacités brutes de génération électrique renouvelable, bénéficiant de PPA (GW)^{(b)(c)}	33,4	28,0	17,6
Centrales à gaz à cycle combiné – Europe ^(d) (GW)	4,2	4,2	3,6
Centrale à gaz à cycle combiné – Reste du monde (Taweeiah, EAU) (GW)	1,6	1,6	1,6
Production nette d'électricité (TWh) ^(e)	33,2	21,2	14,1
<i>dont à partir de sources renouvelables (TWh)</i>	10,4	6,8	4,0
Clients électricité – BiB et BiC (millions) ^(f)	6,1	6,1	5,6
Clients gaz – BiB et BiC (millions) ^(f)	2,7	2,7	2,7
Ventes d'électricité – BiB et BiC (TWh)	55,3	56,6	47,3
Ventes gaz – BiB et BiC (TWh)	96,3	101,2	95,8

(a) Données à fin de période.

(b) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021.

(c) Dont 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group à partir du troisième trimestre 2022.

(d) Incluant les cogénérations des raffineries de Normandie et d'Arvers.

(e) Solaire, éolien, hydroélectricité et centrales à gaz.

Capacités de génération électrique renouvelable

Capacités de génération électrique renouvelable ^(a)	Au 31 décembre 2022		
	En opération	En construction	En développement
Capacités brutes	16,8 GW	6,1 GW	46 GW
Capacités nettes	7,7 GW	4,1 GW	33,6 GW

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd et 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group.

Capacités brutes installées de génération électrique renouvelable

Capacités brutes installées de génération électrique renouvelable (GW) ^(a)	Au 31 décembre 2022				
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autre*	Total
France	0,8	0,6	0,0	0,1	1,5
Reste de l'Europe	0,2	1,1	0,3	0,0	1,6
Afrique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Moyen-Orient	1,2	0,0	0,0	0,0	1,2
Amérique du Nord	2,9	2,1	0,0	0,1	5,1
Amérique du Sud	0,4	0,3	0,0	0,0	0,7
Inde	4,9	0,4	0,0	0,0	5,3
Asie-Pacifique	1,2	0,0	0,1	0,0	1,4
TOTAL	11,7	4,5	0,4	0,2	16,8

* Stockage et hydroélectricité.

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021 et 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group à partir du troisième trimestre 2022.

Capacités brutes en construction de génération électrique renouvelable

Capacités brutes en construction de génération électrique renouvelable (GW) ^(a)	Au 31 décembre 2022				
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autre*	Total
France	0,2	0,1	0,0	0,0	0,4
Reste de l'Europe	0,1	0,0	0,9	0,0	1,0
Afrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moyen-Orient	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amérique du Nord	2,6	0,0	0,0	0,5	3,1
Amérique du Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inde	0,8	0,2	0,0	0,0	1,0
Asie-Pacifique	0,1	0,0	0,5	0,0	0,6
TOTAL	3,8	0,3	1,4	0,6	6,1

* Stockage et hydroélectricité.

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021 et 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group à partir du troisième trimestre 2022.

Capacités brutes en développement de génération électrique renouvelable

Capacités brutes en développement de génération électrique renouvelable (GW) ^(a)	Au 31 décembre 2022				
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Autre*	Total
France	1,6	0,4	0,0	0,0	2,0
Reste de l'Europe	3,8	0,4	4,4	0,1	8,6
Afrique	0,6	0,1	0,0	0,1	0,9
Moyen-Orient	0,6	0,0	0,0	0,0	0,6
Amérique du Nord	10,8	3,4	4,1	4,1	22,4
Amérique du Sud	0,8	1,1	0,0	0,2	2,0
Inde	4,4	0,1	0,0	0,0	4,5
Asie-Pacifique	2,2	0,1	2,3	0,4	5,0
TOTAL	24,8	6,5	10,8	4,9	46,0

* Stockage et hydroélectricité.

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021 et 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group à partir du troisième trimestre 2022.

Question n°2 :

Pourriez-vous également nous préciser les montants bruts et nets investis en 2022 dans chacune des catégories suivantes :

- Le solaire
- L'éolien terrestre et en mer
- Le biogaz
- L'hydrogène
- L'hydroélectricité
- Les centrales à gaz à cycles combinés
- Les technologies de captage, stockage et utilisation du CO₂ (CCUS)
- Les projets fondés sur la nature (NBS)

Réponse :

La politique d'investissement de TotalEnergies vise à accompagner le déploiement de sa stratégie de transformation en une compagnie multi-énergies et de son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, ensemble avec la société. Elle se concentre sur deux axes : la discipline et la sélectivité des investissements dans le pétrole et le gaz, d'une part, et la croissance forte des investissements rentables dans l'électricité et les renouvelables, d'autre part.

D'ici 2030, TotalEnergies prévoit un montant d'investissements nets compris entre 14 et 18 milliards de dollars par an, en fonction du cycle, avec les orientations suivantes :

- les investissements dans les énergies bas carbone et les programmes de réduction de l'empreinte carbone devraient représenter ensemble environ 33% des investissements

nets. Ils comprennent les investissements dans l'activité Integrated Power, les molécules bas carbone (biocarburants, biogaz, recyclage du plastique, biopolymères, carburants synthétiques et hydrogène) ainsi que la réduction de l'empreinte carbone de la Compagnie.

- les investissements dans le gaz naturel, essentiellement le GNL, qui devraient représenter plus de 20% des investissements nets. Ces investissements devraient permettre de renforcer sa capacité de production et développer de nouveaux marchés grâce à des projets d'usines de liquéfaction ou de regazéification, tout en investissant dans la décarbonation du gaz naturel par le biogaz, le biométhane et l'hydrogène.
- environ 45% des investissements devraient être alloués au maintien des activités de la chaîne pétrolière, consacrés à l'entretien des actifs existants et au développement de projets permettant le maintien des niveaux de production actuels. Dans l'aval, TotalEnergies prévoit de continuer d'adapter sa capacité de raffinage et ses ventes de produits pétroliers à l'évolution de la demande, notamment en Europe.

Ainsi, la Compagnie devrait dédier environ 30% des investissements nets au développement de nouveaux projets pétrole et gaz. Ces investissements devraient se concentrer sur les projets amont à faibles coûts, ou présentant des points morts bas, et à faibles émissions.

La part des investissements dédiés aux énergies bas-carbone (Integrated Power et molécules bas-carbone) a représenté 25 % des investissements nets de la Compagnie en 2022, pour un montant de 4 milliards de dollars, contre moins de 5 % en 2015.

Le budget 2023 prévoit de porter ce montant à 5 milliards de dollars, soit environ 33% des investissements nets de TotalEnergies. Ces investissements sont ainsi supérieurs à ceux des nouveaux projets pétroliers et gaziers qui représentent environ 30 % de l'ensemble.

Concernant les projets fossiles et renouvelables du groupe

Question n°3 :

Quels sont les nouveaux projets d'exploration pétroliers et gaziers (opérés et en partenariat) prévus en 2023 et 2024 ?

Réponse :

Un seul nouveau projet d'exploration dans un nouveau pays a été lancé en 2022, en Namibie concernant l'exploration du permis 2913B.

Aucun nouveau projet d'exploration dans un nouveau pays n'a été lancé en 2023 et n'est actuellement prévu en 2024.

Question n°4 :

Pouvez-vous nous indiquer quel sera la production d'électricité issue d'énergies renouvelables en 2030 (donc hors électricité issue des CCGT) ?

Réponse :

L'objectif de TotalEnergies est de faire croître sa production nette d'électricité de 33,2 TWh en 2022 (dont 10,4 TWh à partir de sources renouvelables) à plus de 50 TWh en 2025 et environ 130 TWh en 2030 dont environ 100 TWh d'origine renouvelable.

Concernant les activités Gaz et GNL du groupe

Le GNL

Question n°5 :

Quel chiffre d'affaires a été réalisé par TotalEnergies sur son activité GNL en 2022 ?

Réponse

Les ventes de GNL de la Compagnie de 48 MT en 2022 ont généré un chiffre d'affaires estimé pro forma de 38 G\$.

Question n°6 :

Quel bénéfice a été réalisé par TotalEnergies sur son activité GNL en 2022 ?

Réponse

En 2022, le résultat opérationnel net ajusté de l'activité Integrated LNG s'est établi à 11 169 millions de dollars.

Question n°7 :

Quelles quantités de GNL ont été vendues par TotalEnergies sur le marché spot depuis mars 2022 ?

Question n°8 :

Quelles quantités de GNL ont été achetées par TotalEnergies sur le marché spot depuis mars 2022 ?

Réponse aux questions n°7 et 8

En 2022, les ventes par TotalEnergies issues d'achats sur le marché spot ont atteint 13,7 Mt dont 10,7 Mt sur mars-décembre

Le GNL et le Gaz aux Etats-Unis

Question n°9 :

Quelles quantités de GNL achetées par TotalEnergies depuis mars 2022 proviennent des Etats-Unis ?

Question n°10 :

Quelles quantités des GNL vendues par TotalEnergies depuis mars 2022 proviennent des Etats-Unis ?

Réponse aux questions n°9 et 10

En 2022 TotalEnergies a exporté 11,8 Mt de GNL long-terme en provenance des Etats-Unis dont 10 Mt sur la période mars-décembre

Question n°11 :

Est-ce que TotalEnergies prévoit de signer de nouveaux contrats d'achat de GNL avec des vendeurs américains en 2023 ?

Question n°12 :

Est-ce que TotalEnergies prévoit de signer un contrat d'achat long-terme de GNL avec l'entreprise NextDecade pour le projet Rio Grande ? (comme cela a été révélé par le courtier Poten début 2023)

Réponse aux questions n°11 et 12 :

TotalEnergies ne commente pas les rumeurs de marché.

TotalEnergies évalue continuellement les opportunités de développement dans le GNL, au niveau mondial, en ligne avec son ambition de croissance rentable de son portefeuille .

Question n°13 :

Quelles quantités de gaz ont été produites dans le gisement du Barnett Shale par TotalEnergies en 2022 ?

Réponse

En 2022, la production du champ du Barnett était de 442 Mpc/j dont 323 Mpc/j de part de production de TotalEnergies.

Question n°14 :

Est-il prévu d'augmenter la quantité de gaz produite dans le gisement du Barnett Shale en 2023 ?

Réponse

Il n'est pas prévu d'augmenter la production de gaz du champ du Barnett en 2023.

Question n°15 :

Le gaz produit dans le gisement du Barnett Shale est-il destiné à l'exportation vers d'autres marchés que le marché des Etats-Unis ? A-t-il été exporté en 2022/2023 ?

Réponse

Le gaz produit dans le champ du Barnett est vendu et injecté dans le principal réseau de gazoducs aux États-Unis. Par la suite, les distributeurs l'achètent et le revendent sur les différents marchés servis.

Le GNL en Russie

Préambule

En préambule des réponses aux questions ayant trait aux activités de TotalEnergies en Russie, TotalEnergies rappelle ci-dessous une synthèse de la situation depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 :

- En ligne avec ses principes d'actions et en conformité avec les sanctions mises en place, TotalEnergies a vendu l'ensemble de ses participations dans les projets d'huile de

Kharyaga, de gaz à condensats de Termokarstvoye et dans son usine de lubrifiants à Vorsino. TotalEnergies a également stoppé toute activité dans les batteries de Saft en Russie.

- TotalEnergies ne conserve aujourd'hui que ses activités liées au GNL contribuant à la sécurité énergétique en gaz de l'UE.
- La production 2022 de Yamal LNG (100%) a atteint 21 Mt de GNL dont 72 % (i.e. 15 Mt) à destination de l'Europe, ce qui correspond à 284 cargos de GNL livrés au total dont 205 cargos vers l'Europe. Sur ces 21 Mt de GNL, les engagements long-terme d'achat de TotalEnergies correspondent à 5 Mt (4 Mt au titre de contrats long-terme avec Yamal LNG et 1 Mt au titre d'un contrat long-terme avec PAO Novatek lié à la production de Yamal LNG).

Question n°16 :

Quelles quantités de GNL venant de Russie ont été vendues par TotalEnergies depuis mars 2022 ?

Réponse

Pour 2022, conformément aux décisions de l'Union européenne de maintenir l'approvisionnement en gaz russe, TotalEnergies continue à assurer l'approvisionnement de l'Europe en Gaz Naturel Liquéfié à partir de l'usine de Yamal LNG dans le cadre de contrats long terme qu'elle se doit d'honorer tant que les gouvernements considèrent que le gaz russe est nécessaire et n'ont pas fixé un cadre de sanctions. Ces engagements long-terme représentent un volume de 5 Mt de GNL par an (4 Mt au titre de contrats long-terme avec Yamal LNG et 1 Mt au titre d'un contrat long-terme avec PAO Novatek lié à la production de Yamal LNG).

Par ailleurs, TotalEnergies a annoncé avoir renoncé depuis le 25 février 2022 à toute opération de trading sur les marchés spot portant sur du pétrole ou des produits pétroliers russes. Ceci est également valable pour les opérations de trading spot sur le gaz naturel ou le GNL russe.

Question n°17 :

Quelles quantités de GNL ont été transbordées par TotalEnergies pour le compte d'entreprises russes depuis mars 2022 ?

Réponse

Aucune quantité de GNL venant de Russie n'a été transbordée par TotalEnergies pour le compte d'entreprises russes depuis mars 2022.

Question n°18 :

Quel a été le bénéfice réalisé sur la vente et le transbordement de GNL venant de Russie ?

Réponse

Le GNL russe a représenté en 2022 environ 10% des volumes de GNL de la Compagnie ; ces volumes ont été intégrés dans le portefeuille GNL, géré et optimisé globalement par son trading gaz. En conséquence, le bénéfice réalisé par l'activité de vente de GNL est global et un suivi cargaison par cargaison n'est pas un paramètre de gestion pertinent.

Comme indiqué à la question précédente, aucun bénéfice n'a été enregistré par ailleurs sur le transbordement de GNL puisqu'aucune opération de transbordement n'a été réalisée.

Question n°19 :

Est-il possible de clarifier dans quelle mesure TotalEnergies est toujours active dans le développement du projet d'Arctic LNG ?

Réponse

Conformément aux principes d'actions publiés le 22 mars 2022, compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2 en cours de construction et de leur montée en puissance face à l'aggravation du conflit, TotalEnergies SE a décidé de ne plus enregistrer dans ses comptes de réserves prouvées au titre de ce projet. Par ailleurs la Compagnie n'est pas active dans le développement de ce projet en ce qu'elle n'a plus d'experts expatriés détachés sur celui-ci et n'apporte plus aucune assistance technique au projet.

Question n°20 :

Quel bénéfice a été réalisé par TotalEnergies en 2022 compte tenu de ses parts dans Arctic Transshipment LLC ?

Réponse

TotalEnergies SE a cessé tout apport de capital au projet Arctic Transshipment dès la publication des principes d'action le 22 mars 2022, et a transféré à la société Novatek les droits et obligations liées à ses parts dans cette société. Ainsi, TotalEnergies ne participe plus à la gouvernance de cette société, ni ne retire aucun bénéfice économique de ses parts dans cette société.. TotalEnergies n'a ainsi bénéficié d'aucun dividende ou remboursement de prêt actionnaire de la part d'Arctic Transshipment sur cette même période.

Sur l'année 2022 Arctic Transshipment a assuré à Mourmansk le transbordement de 4 cargaisons à destination de l'Europe pour le compte de Yamal LNG, sur les 205 cargaisons livrées en Europe par Yamal LNG. Aucun de ces 4 transbordements n'a bénéficié aux volumes de TotalEnergies dans le cadre de ses contrats avec Yamal LNG.

Question n°21 :

Quel bénéfice a été réalisé par TotalEnergies en 2022 compte tenu de ses parts dans Yamal LNG ?

Question n°22 :

Quel bénéfice a été réalisé par TotalEnergies en 2022 compte tenu de ses parts dans Novatek ?

Réponse aux questions n°21 et 22 :

TotalEnergies a enregistré sur l'exercice 2022 14,8 milliards de dollars de dépréciations et provisions exceptionnelles sur la Russie, caractérisant ainsi des pertes.

TotalEnergies a publié la contribution des actifs amont russes aux principaux indicateurs de résultat net et de flux de trésorerie d'exploitation de la Compagnie dans son Document d'enregistrement universel 2022 :

Actifs Upstream russes (en millions de dollars)	2022	2021
Résultat net part TotalEnergies	(11 578)	1 995
Flux de trésorerie d'exploitation	1 480	1 163

*Le GNL en Europe***Question n°23 :**

Quelles quantités de GNL ont été vendues à des acheteurs européens depuis mars 2022 ?

Réponse

En 2022, TotalEnergies a vendu 26,5 Mt de GNL en Europe (dont 22,4 Mt sur la période mars-décembre), contribuant ainsi significativement à la sécurité d'approvisionnement du continent en couvrant plus de 20 % de ses besoins en GNL.

Question n°24 :

Quelles quantités de GNL ont été vendues par TotalEnergies à des acheteurs français depuis mars 2022 ?

Réponse

En 2022, TotalEnergies a vendu 13,3 Mt de GNL en France, étant ainsi le premier importateur de GNL dans le pays, dont 11,2 Mt sur la période mars-décembre

Question n°25 :

Quelles quantités de GNL TotalEnergies prévoit-elle de vendre à des acheteurs européens en 2023, via des contrats d'approvisionnement ou sur le marché spot ?

Réponse

La destination des ventes de TotalEnergies en 2023 dépendra notamment des conditions de marché et des prix des différentes destinations, tout en assurant en priorité l'approvisionnement des terminaux gaziers européens en fonction des besoins de l'Europe.

Question n°26 :

Quelles seront les autres entreprises, outre TotalEnergies, bénéficiaires de capacités de regazéification dans le terminal méthanier flottant du Havre ?

Réponse

Le processus de commercialisation de la moitié des capacités non réservées par TotalEnergies est en cours conformément aux règles publiques agréées par la Commission de Régulation de l'Énergie et validées par la Commission Européenne. TotalEnergies est tenu par des accords de confidentialité avec les sociétés participantes aux enchères.

Concernant votre reporting environnemental

« Au titre du Scope 3, TotalEnergies rapporte depuis 2016 les émissions de la catégorie 11 liées à l'utilisation **par ses clients** des produits vendus pour usage final, c'est-à-dire liées à leur combustion pour obtenir de l'énergie »¹⁰

Question n°27 :

Lorsque vous précisez « ses clients », cela signifie-t-il que les produits pétroliers et gaziers vendus à d'autres distributeurs n'entrent pas dans votre comptabilité carbone ?

Réponse

Le calcul des émissions de GES Scope 3 pour les chaînes de valeur pétrole et biocarburants prend en compte les ventes de produits énergétiques du Marketing & Services ainsi que les ventes massives (ventes « bulk ») du Raffinage (supérieures à la production), y compris les ventes à d'autres distributeurs. Pour la chaîne de valeur gaz, elles prennent en compte les émissions liées à la production (supérieure aux ventes sous forme de GNL ou dans le cadre de marketing aux clients B2B/B2C).

Question n°28 :

Comment sont comptabilisées les émissions liées à la production d'électricité dans les CCGT ?

Réponse

Les émissions liées à la production d'électricité dans les CCGT sont comptabilisées dans les émissions Scope 1 et calculées sur la base des quantités de gaz naturel consommées par ces centrales. Elles ont représenté en 2022 7 Mt CO₂e au périmètre opéré et 8 Mt CO₂e au périmètre patrimonial. Les données reprises ci-dessous figurent page 99 du [Sustainability & Climate 2023 Progress Report](#).

Climat	Unité	PÉRIMÈTRE OPÉRÉ						PÉRIMÈTRE PATRIMONIAL					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2020	2019	2018	2021	2022	
Émissions de GES - Scope 1+2													
Scope 1 - Émissions directes	Mt CO ₂ e	42	41	38 ⁽¹⁾ (34)	34 ⁽¹⁾ (31)	37			50	54	52	49	54
Décompositions par secteur													
Activités oil & gas Amont	Mt CO ₂ e	39	38	36	34	34			22	25	24	23	22
Integrated Gas, Renewables & Power, hors activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	-	3	3	5	3			-	4	5	6	9
Raffinage-Cheries	Mt CO ₂ e	22	20	17	15 ⁽¹⁾ (14)	15			27	25	22	19	20
Marketing & Services	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1			1	<1	<1	<1	<1
Décompositions par zone géographique													
Europe - UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	22	24	22 ⁽¹⁾ (23)	20 ⁽¹⁾ (19)	23			22	23	20	18	21
Europe (y.c. Russie) / Océanie	Mt CO ₂ e	5	1	1	1	<1			18	18	17	17	15
Afrique	Mt CO ₂ e	12	11	10	9	9			9	8	7	7	7
Amérique	Mt CO ₂ e	4	4	4	5	5			5	6	7	7	8
Décompositions par type de GES													
CO ₂	Mt CO ₂ e	39	39	34	32	36			-	-	-	47	50
CH ₄	Mt CO ₂ e	2	2	2	1	1			-	-	-	1	1
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1			-	-	-	<1	<1
Scope 2 - Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie													
dont Europe - UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	2	2	2 ⁽¹⁾ (2)	1 ⁽¹⁾ (1)	1			-	-	-	2	2
Scope 1+2	Mt CO ₂ e	46	44	41 ⁽¹⁾ (38)	37 ⁽¹⁾ (35)	40	38	25 38 ⁽¹⁾	-	-	-	54	56
vs 2018		-	-7%	-15% ⁽¹⁾	-23% ⁽¹⁾	-13%	-17%	+ -42% ⁽¹⁾					
dont installations oil & gas	Mt CO ₂ e	46	47	38 ⁽¹⁾ (38)	32 ⁽¹⁾ (33)	33			-	-	-	49	49
dont CCGT	Mt CO ₂ e	-	2	3 ⁽¹⁾ (3)	4	7			-	-	-	5	8

¹⁰ Sustainability & Climate 2023 Progress Report

Courrier reçu des Amis de la Terre France

En vertu de l'article L.225-108 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration a reçu le 23 mai 2023, par lettre recommandée avec AR envoyée le 17 mai 2023, 59 questions écrites de la part des Amis de la Terre France à laquelle était jointe la preuve de la détention de 1 action de la Société.

Questions posées par les Amis de la Terre France

I PROJETS TILENGA ET EACOP EN OUGANDA ET EN TANZANIE

1) Impacts des projets sur les droits humains des communautés

Question n°I.1.1 :

Pourriez-vous fournir des informations actualisées, par RAP, pour les RAP 1 à 5 du projet Tilenga, et pour les différents RAP d'EACOP en Ouganda et en Tanzanie :

- a. le calendrier effectif de versement des compensations (date de début, et de fin si le versement est achevé pour certains RAP) ;
- b. le nombre et pourcentage de PAP ayant signé leur accord de compensation ;
- c. le nombre et pourcentage de PAP ayant reçu l'avis d'évacuation (notice to vacate) ;
- d. le nombre et pourcentage de PAP ayant effectivement reçu leur compensation en distinguant entre la nature des compensations (numéraire et en nature) et le sujet des compensations (habitations, terrain, ou compensations subsidiaires) ;
- e. le nombre et pourcentage de PAP restant en attente de compensation, en distinguant entre la nature des compensations (numéraire et en nature) et le sujet des compensations (habitations, terrain, ou compensations subsidiaires) ?

Réponse :

Pour rappel, une *Project Affected Person* (PAP) correspond à un groupe d'individus formant un foyer ou une entité (institution, société) qui a été identifié, dans le cadre des études réalisées pour le programme d'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution des projets, comme ayant au moins un actif impacté par la mise en œuvre du projet. Un actif peut être un logement, une construction, une parcelle de terrain nu ou cultivé, des plantes, des arbres, des cultures.

Pour le projet Tilenga, le versement des compensations pour les plans d'actions de relocalisation (RAP) 2 à 5 a commencé en août 2021 (le RAP1 est terminé depuis mai 2021). Globalement, ces compensations concernent 5552 PAPs et, à ce jour, 5338 PAPs (96%) ont signé leur accord de compensation et 5308 PAPs (96%) ont reçu leur compensation financière.

Pour le projet EACOP, 13546 PAPs ont été recensés, dont 3648 en Ouganda et 9898 en Tanzanie.

En Tanzanie :

- Le processus d'acquisition a débuté en juillet 2021 par les zones prioritaires (terrains utilisés pour effectuer les premières activités du projet) ; il concernait 388 PAPs et est maintenant terminé. Pour les autres zones, correspondant principalement à l'emprise du pipeline, le processus a commencé en juin 2022.
- Globalement, à ce jour, 9738 PAPs (98%) ont signé leur accord de compensation et 9670 PAPs (98%) ont reçu leur compensation financière.

En Ouganda :

- Le processus d'acquisition lié aux zones prioritaires a été lancé en décembre 2021 et est finalisé pour 23 PAPs concernés. La compensation le long de la route du pipeline a été lancée en février 2022.
- Globalement, à ce jour, 3135 (86%) ont signé leur accord de compensation et 2812 (77%) ont reçu leur compensation financière.

La signature des derniers accords de compensation dépend souvent de la finalisation de documents juridiques et légaux nécessaires (suite par exemple à un décès ou un litige familial).

Enfin, ce n'est qu'une fois que l'indemnisation a été versée et qu'un avis d'évacuation (« notice to vacate ») a été émis qu'une personne doit quitter son terrain (préavis de 30 jours pour Tilenga, 3 mois pour EACOP). Jusqu'à l'expiration de cet avis, les personnes concernées continuent leurs cultures.

Sur les 19098 PAPs recensés pour les projets Tilenga et EACOP, 775 PAPs ont leur résidence principale impactée par les projets et doivent être relocalisés. Ces foyers ont le choix entre une compensation financière ou une nouvelle maison. La majorité choisissent une nouvelle maison et 751 nouvelles maisons doivent ainsi être construites dans le cadre de ce programme (235 pour Tilenga et 516 pour EACOP). A ce jour, 302 maisons ont été livrées et les maisons restantes devraient être terminées dans le courant du troisième trimestre 2023.

Question n°1.1.2 :

Pourriez-vous nous indiquer, par RAP, pour les RAP 1 à 5 du projet Tilenga, et pour les différents RAP d'EACOP en Ouganda et en Tanzanie, le nombre et pourcentage de PAP ayant bénéficié d'une compensation en nature, et ceux ayant reçu une compensation financière ?

Réponse :

Pour rappel, les compensations prévues dans le cadre des plans d'action de relocalisation sont les suivantes :

(i) compensations en numéraire (c'est-à-dire financières), incluant :

- les paiements effectués pour l'acquisition de terrains, de constructions ou la compensation de pertes de cultures ;
- les autres compensations financières subsidiaires : indemnités d'emménagement dans les nouvelles résidences principales et compensations financières pour les plantes et cultures sur les terrains faisant l'objet d'un échange.

(ii) compensations en nature, incluant :

- les constructions de maisons de remplacement pour les résidences principales déplacées ;
- l'échange de terrains dans la zone du projet contre des terrains de même surface en dehors de celle-ci ;
- l'ouverture d'un compte bancaire ;
- les autres compensations en nature complémentaires : fourniture de rations alimentaires, support à l'amélioration de cultures, formations (dans des domaines tels que l'apiculture, l'apprentissage des métiers manuels, l'amélioration de la gestion du bétail, l'assistance à la création de pépinières, la gestion financière de base), support à la création d'activités économiques.

Dans ce cadre, chaque PAP recevra une compensation financière (a minima subsidiaire) et une compensation en nature (a minima l'ouverture d'un compte bancaire, une formation de gestion financière de base, la fourniture de rations alimentaires...).

Question n°I.1.3 :

Nous vous reposerons une question de l'année dernière car vous n'y aviez répondu que de façon générale. Nous souhaiterions avoir des montants individualisés pour chacun des items ci-dessous (par exemple, le montant moyen pour les habitations lorsqu'il s'agit d'une compensation financière et le montant moyen pour une habitation quand il s'agit d'une compensation en nature).

Pourriez-vous indiquer, pour les RAP 1 à 5 du projet Tilenga et tous les RAP d'EACOP en Ouganda ainsi qu'en Tanzanie, en détaillant par RAP/District s'il y a des différences, le montant moyen, par PAP :

- a. Des compensations numéraires (« financières ») « principales » attribuées/prévoyant d'être attribuées pour :
 - i. Les habitations
 - ii. Les terrains
 - iii. La compensation de cultures ;
- b. Des compensations en nature « principales » pour :
 - i. Les constructions de maisons de remplacement pour les résidences principales déplacées
 - ii. L'échange de terrains dans la zone du projet contre des terrains de même surface en dehors de celle-ci ;
- c. Des compensations numéraires (« financières ») « subsidiaires » attribuées/prévoyant d'être attribuées, pour les PAP ayant choisi la compensation en nature pour leur résidence principale ou leurs terrains
 - i. Indemnités d'emménagement dans les nouvelles résidences principales
 - ii. Compensation pour les plantes et cultures sur le terrain faisant l'objet d'un échange
 - iii. Toute autre compensation financière subsidiaire non listée dans a et b ;
- d. Des compensations en nature « complémentaires » pour :
 - i. La fourniture de rations alimentaires
 - ii. Le support à l'amélioration de cultures
 - iii. Les formations
 - iv. Le support à la création d'activités économiques
 - v. Tout autre type de compensation en nature complémentaire non listée ci-dessus.

Réponse :

Toutes les informations sur les taux d'indemnisation pour les terres, les cultures et les structures utilisées pour calculer les indemnités sont définies dans les rapports d'évaluation approuvés par les autorités (*Chief Government Valuer*). Ces documents sont la propriété des ministères respectifs en Ouganda et Tanzanie.

Pour le projet Tilenga, le montant total des compensations financières est d'environ 18 M\$ et le montant total des compensations en nature s'élève à environ 22 M\$ (dont 11 M\$ dédiés à la construction des nouvelles maisons).

Pour le projet EACOP, le montant total des compensations financières est d'environ 39 M\$ et le montant total des compensations en nature s'élève à environ 62 M\$ (dont 25 M\$ pour la construction des nouvelles maisons).

La différence de nature des projets Tilenga et EACOP rend la comparaison des montants moyens de compensations financières par foyer difficile. En effet, à cause de la nature linéaire

d'EACOP, l'acquisition d'une bande de terrain de 30 m de large (et de 1443 km de long) nécessaire à l'installation de l'oléoduc impacte un nombre important de parties prenantes mais en général de façon très partielle. Ainsi, pour EACOP, la moitié des PAPs sont impactées à hauteur de moins de 0,5 acre (ou 0,2 hectare).

Question n°1.1.4 :

Concernant plus précisément les maisons et autres constructions affectées par les projets Tilenga et EACOP, pourriez-vous indiquer, en détaillant les différences par projet (Tilenga / EACOP) et par pays, ainsi que par RAP ou district/zone géographique (s'il y a des différences) :

- a. Quel est le montant moyen de compensation financière par PAP pour une maison de 1 pièce ? de 2 pièces ? de 3 pièces ? de 4 pièces ou plus ?
- b. Ce montant est-il différent selon qu'il s'agisse d'une habitation principale ou secondaire (primary / secondary house) ?
- c. Quel est le montant moyen de compensation en nature par PAP pour la construction par Total d'une maison de 1 pièce ? de 2 pièces ? de 3 pièces ? de 4 pièces ou plus ?

Réponse :

Toutes les informations sur les taux d'indemnisation pour les structures bâties, comme pour les terres et les cultures, utilisées pour calculer les indemnités sont définies dans les rapports d'évaluation approuvés par les autorités (*Chief Government Valuer*). Ces documents sont la propriété des ministères respectifs en Ouganda et Tanzanie.

Sur les PAPs qui ont leur résidence principale impactée par les projets, 90% ont choisi une nouvelle maison.

Question n°1.1.5 :

Concernant le programme d'aide alimentaire, le dernier rapport d'audit que vous aviez commandité à l'ADIT indiquait que, pour les RAP 2 à 5, la distribution de l'aide alimentaire n'avait commencé qu'en décembre 2021 avec plusieurs mois de retard après le début de versement des compensations. Il semblerait qu'il y ait eu également un décalage pour les RAP d'EACOP tant en Ouganda qu'en Tanzanie.

- a. Pourriez-vous nous confirmer que le programme d'aide alimentaire ne commence qu'après la *notice to vacate* ?
- b. Pourriez-vous indiquer, pour chaque RAP de Tilenga et d'EACOP en Ouganda et en Tanzanie, quel est le nombre et pourcentage de PAP ayant bénéficié de distributions de nourriture, et sur quelle période (en détaillant la durée totale, ainsi que les dates effectives de début et de fin pour chaque groupe de PAP) ?
- c. Pourriez-vous indiquer à partir de quelle date et pour quels RAP de Tilenga et EACOP les rations ont-elles été adaptées à la taille du foyer ?
- d. Pourriez-vous indiquer quelle est la composition des rations distribuées selon les différentes tailles de foyer, en détaillant s'il y a des différences selon les RAP et/ou pays ?
- e. Pourriez-vous indiquer comment vous avez pris en compte les réclamations des PAP concernant la quantité et qualité des rations ainsi que la durée du programme d'aide alimentaire, jugées insuffisantes selon de nombreux témoignages ? Des mesures correctives ont-elles été apportées ? Si oui, pouvez-vous détailler les évolutions et les dates de mise en œuvre de ces mesures ?

Réponse :

Conformément au standard de performance N°5 de l'IFC, aux bonnes pratiques internationales et aux lois en vigueur en Ouganda et en Tanzanie, les projets Tilenga et EACOP ont développé et mettent en œuvre un programme global de restauration des moyens de subsistance pour atténuer les impacts économiques du processus d'acquisitions foncières.

Au sein de ce programme, le soutien transitoire vise à fournir une sécurité alimentaire de base aux ménages pendant une durée de six mois jusqu'à ce qu'ils puissent récolter leurs propres cultures. Les quantités distribuées dépendent du nombre de personnes dans le foyer, et ceci depuis le début du programme.

Les rations alimentaires sèches distribuées comprennent de la farine de maïs, du manioc ou du riz, des haricots et de l'huile de cuisson.

Par semaine, pour Tilenga cela représente pour le niveau 1 (1 à 3 personnes) 2 kg de farine de maïs, 2 kg de manioc, 2 kg d'haricots et 0,5 litre d'huile de cuisson ; pour le niveau 2 (4 à 8 personnes) 4 kg de maïs, de manioc et d'haricots et 1 litre d'huile de cuisson ; et enfin, pour le niveau 3 (plus de 9 personnes) 6 kg de maïs, de manioc et d'haricots et 2 litres d'huile de cuisson.

Pour EACOP les quantités sont identiques mais le manioc est remplacé par du riz.

La qualité des produits distribués est contrôlée.

Pour Tilenga, la distribution de nourriture commence pour chaque ménage affecté par le projet dès qu'une indemnisation a été effectuée et que la notice to vacate a été émise. Pour EACOP, cette distribution commence au transfert effectif de l'actif (préavis de 3 mois).

Pour Tilenga, le programme est terminé sur le RAP1 et 3410 foyers reçoivent actuellement une aide pour les RAP2-5.

Pour EACOP, le programme a été lancé pour les zones prioritaires soit environ 500 foyers. Le programme commencera pour la majorité des PAPs en août 2023.

Question n°1.1.6 :

Concernant le programme de restauration des moyens de subsistance :

- a. Pourriez-vous nous indiquer à quelle étape du processus de relocalisation ce programme ?
- b. Sur le RAP 1, il semblerait qu'un nombre réduit de PAP seulement aient bénéficié de ce programme (une trentaine de PAP). Pourriez-vous expliquer sur quels critères les PAP bénéficiant de ce programme sont-ils sélectionnés, et qu'est-il prévu pour la restauration des moyens de subsistance des PAP qui n'en bénéficient pas ?
- c. Pourriez-vous indiquer, pour chaque RAP de Tilenga et d'EACOP en Ouganda et en Tanzanie, quel est le nombre et pourcentage de PAP ayant bénéficié du programme de restauration des moyens de subsistance, et sur quelle période (en détaillant la durée totale, ainsi que les dates effectives de début et de fin pour chaque groupe de PAP) ?
- d. Pourriez-vous indiquer, pour chaque RAP de Tilenga et d'EACOP en Ouganda et en Tanzanie, le calendrier de mise en œuvre du programme de restauration des moyens de subsistance ?
- e. Y a-t-il des différences dans le contenu de ce programme selon les RAP et/ou zones géographiques ? Si oui, lesquelles ?

Réponse :

Dès l'origine du projet la situation des populations locales a été la priorité avec pour objectif de maintenir le niveau de vie des PAPs, voire de l'améliorer. Ainsi, des programmes de

restauration des moyens de subsistance des PAPs ont été mis en place suivant les standards de la Société financière internationale (Banque Mondiale) pour une durée de trois ans au minimum après le transfert de propriété.

Pour Tilenga, le programme commence pour chaque ménage éligible dès qu'une indemnisation a été effectuée et que la notice to vacate a été émise. Pour EACOP, il commence au transfert effectif de l'actif (préavis de 3 mois).

Par ailleurs, une attention particulière est accordée à la protection des personnes les plus vulnérables et des droits des femmes en garantissant leur présence et leur participation aux étapes clés du processus d'acquisition des terres.

Ce programme se décline autour de trois axes principaux :

- Formation sur les activités liées à l'agriculture (amélioration des rendements de la culture du manioc, culture de légumes, plants d'arbres / pépinière commerciale, ruches...)
- Appui à la gestion budgétaire ;
- Aide au développement de petites entreprises.

Afin d'utiliser au mieux leurs compensations, les PAPs sont invités à participer gratuitement à des formations d'alphabétisation financière et de renforcement des capacités, à des activités génératrices de revenus pour l'investissement.

Pour Tilenga, le programme est maintenant pleinement en cours.

4707 foyers ont bénéficié de formations d'alphabétisation financière

4525 foyers bénéficient d'une formation sur les activités liées à l'agriculture

1073 foyers bénéficient d'une formation d'aide au développement de petites entreprises

Plus précisément, sur le RAP1, le programme a débuté en 2019.

585 foyers ont bénéficié de formations d'alphabétisation financière

535 foyers bénéficient d'une formation sur les activités liées à l'agriculture

100 foyers bénéficient d'une formation d'aide au développement de petites entreprises

Pour EACOP, à ce jour, ce sont principalement les PAPs situés sur les zones prioritaires qui ont effectivement transféré la propriété de leurs actifs. 557 foyers bénéficient donc actuellement de ce programme. Le programme commencera pour la majorité des PAPs restants en août 2023.

Ces programmes de subsistance varient dans les deux pays car ils sont adaptés aux différents contextes agricoles rencontrés, aux stratégies de subsistance prédominantes trouvées dans différentes zones, aux préférences de subsistance des ménages... Les stratégies de développement des entreprises sont également adaptées aux préférences des PAPs et au contexte local.

2) Impacts environnementaux des projets Tilenga et EACOP

Question n°I.2.1 :

Concernant les forages pétroliers :

- a. Pourriez-vous indiquer si les premiers forages ont commencé sur le projet Tilenga et si oui à quelle date ? Si non, quand vont-ils commencer ?
- b. Pourriez-vous indiquer le calendrier prévu pour les forages en détaillant les puits et plateformes concernées, et en précisant ceux qui se trouvent à l'intérieur du parc des Murchison Falls ?

Réponse :

Le premier appareil de forage est arrivé sur site fin 2022 et le second fin avril 2023, le troisième arrivera en juin 2023. Les premières opérations de forage pourront débuter en juin.

Le projet Tilenga prévoit la réalisation de 426 puits répartis sur 31 emplacements de forage, dont 140 puits sur 10 emplacements de forage localisés dans le parc des Murchison Falls. La taille de chaque emplacement de forage (well pad) a été optimisée pour minimiser l'emprise au sol (moins de 0,05% de la surface du parc).

Question n°1.2.2 :

Concernant l'usine de traitement (CPF) de Tilenga :

- a. Pourriez-vous indiquer où en est la construction du CPF ainsi que le calendrier pour son achèvement et sa mise en service ?
- b. Pourriez-vous indiquer les mesures que vous avez prises quant aux risques d'inondation, en amont de la construction du CPF et suite aux plaintes des riverains depuis le printemps 2022 ? Notamment, pourriez-vous rendre public le rapport du consultant en hydrologie MEIR Engineering and Research et détailler les solutions de long terme envisagées (notamment le système de bassin de rétention - retention pond system) ?
- c. Pourriez-vous indiquer pourquoi vous avez choisi d'acquérir 9 acres autour de la zone industrielle suite à ces inondations et quelle est la compensation reçue par les personnes concernées ?
- d. Pourriez-vous indiquer plus largement en quoi consiste le processus de compensation pour les personnes affectées par ces inondations et combien de personnes/foyers sont concernés ?
- e. Pourriez-vous indiquer les mesures que vous avez prises quant aux risques d'émissions de poussières, en amont de la construction du CPF et suite à la pétition des personnes affectées datée de février 2022 ?

Réponse :

Les travaux de construction de la CPF sont au quart de leur avancement à fin avril. Sur le site, la finalisation du camp de construction est en cours, ainsi que la construction des fondations principales. Les équipes en charge des travaux sont mobilisées sur place depuis le premier trimestre 2022. La finalisation de la CPF est prévue mi 2025.

TotalEnergies EP Uganda a pris en compte l'ensemble des plaintes déposées par les riverains concernant notamment les inondations constatées à l'issue de fortes pluies. Elles sont en cours de traitement individuellement. En parallèle un consultant externe (MEIR) a été mobilisé et son rapport de préconisation est en cours de discussion avec les équipes techniques du projet Tilenga concernant la localisation et la taille des bassins de rétention.

Dans le cadre du mécanisme de dédommagement des riverains, TotalEnergies EP Uganda a proposé aux autorités d'acquérir 9 acres de terrain qui constituent un point bas de la région, existant avant les travaux de la CPF, et qui était régulièrement inondé, donc peu propice à la culture (confirmé par l'historique des photos satellites de la zone). L'acquisition et la valorisation de ces terrains ont concerné 43 PAPs et ont suivi les mêmes règles que les autres terrains.

Afin de limiter l'émission de poussières vers les riverains, TotalEnergies EP Uganda a défini des mesures de re-végétalisation des sols, notamment en périphérie des installations. Lorsque cela est nécessaire, notamment durant la saison sèche, des mesures d'humidification des sols, et notamment des routes, sont mises en oeuvre par des camions citernes.

Question n°1.2.3 :

Pourriez-vous indiquer les différentes étapes et le calendrier prévu pour la construction de l'oléoduc EACOP et des infrastructures associées (notamment le port pétrolier à Tanga) ?

Réponse :

Concernant le projet EACOP, les études d'ingénierie de détail ainsi que les activités d'achats d'équipements et de matériels progressent. Les premiers travaux liés aux stations de pompage devraient débuter mi 2023.

L'installation du pipeline en Ouganda et en Tanzanie devrait commencer début 2024.

Sur le site de Tanga, la mobilisation des premières équipes s'est faite fin 2022 et les travaux sont en cours (génie civil et préparation des camps). La finalisation du terminal pétrolier est prévue mi 2025.

Question n°1.2.4 :

En distinguant entre les mesures élaborées et déjà mises en œuvre, pourriez-vous indiquer les mesures que vous avez prises concernant l'augmentation du nombre d'éléphants sortant de l'aire naturelle protégée des Murchison Falls en raison du projet pétrolier, et les risques et dommages associés (destruction de cultures, risques physiques pour les populations avoisinantes, et risques de représailles contre les éléphants) ?

Réponse :

TotalEnergies EP Uganda suit le comportement de déplacement des éléphants dans le parc des Murchison Falls en collaboration avec l'Uganda Wildlife Authority (UWA) et la Wildlife Conservation Society (WCS). Des colliers GPS sur des éléphants femelles et mâles sont utilisés depuis 2012 pour comprendre les schémas de déplacement individuels.

La zone de conservation de Murchison Falls est historiquement un couloir migratoire d'éléphants dans lequel les éléphants se déplacent à la recherche de nourriture et d'eau ; il s'étend jusqu'au Sud Soudan. L'augmentation des surfaces de terre cultivées dans ces couloirs a entraîné une augmentation des incidents et des conflits entre les humains et les éléphants. Les données de suivi des déplacements des éléphants munis d'un collier à l'extérieur du parc ne montrent pas de modification de comportement depuis le début des activités du projet.

On a constaté que les éléphants quittaient le parc pour plusieurs raisons, notamment l'attraction pour des cultures telles que la banane et le maïs. Pour mieux comprendre ce phénomène, TotalEnergies EP Uganda a élargi la portée géographique des relevés aériens de la faune pour inclure des parties de ces couloirs migratoires afin de comprendre s'il y a une augmentation du nombre d'éléphants se déplaçant dans les zones communautaires.

Dans le cadre du programme dédié à la biodiversité, TotalEnergies EP Uganda élabore actuellement un plan d'intervention en cas de conflit entre l'homme et la faune basé sur la cartographie existante, en collaboration avec l'UWA et WCS.

Question n°1.2.5 :

En distinguant entre les mesures élaborées et déjà mises en œuvre, pourriez-vous indiquer les mesures que vous avez prises concernant les risques de marée noire et de tsunami, en particulier les risques pour les aires marines protégées et les mangroves dans la zone du futur port pétrolier, ainsi que les risques pour les pêcheurs et populations côtières ? Y a-t-il un plan spécifique de gestion des marées noires et si oui pourriez-vous le publier ?

Réponse :

De nombreuses mesures ont été intégrées dans la conception du projet EACOP concernant l'intégrité du pipeline, notamment :

- Application des codes de conception internationaux (API/ASME/ASTP) ;
- Tolérance d'épaisseur de paroi de 1,2 mm contre la corrosion potentielle et couverture externe du pipeline avec de l'époxy (*Fusion Bonded Epoxy*) contre la corrosion externe ;
- Installation de 76 vannes d'isolement sur toute la longueur du pipeline pour limiter les quantités libérées en cas de rupture (en outre, la nature visqueuse du pétrole transporté limitera naturellement son écoulement) ;
- Essais hydrauliques des sections de pipeline à 1,25 fois la pression de fonctionnement maximale avant l'introduction du pétrole ;
- Pipeline enterré sur toute sa longueur (le tracé du pipeline sera revégétalisé de manière à ce que les personnes et les animaux puissent librement circuler).

Des systèmes sophistiqués de gestion et de maintenance de l'intégrité à la pointe de la technologie seront installés, notamment :

- Utilisation d'un câble à fibre optique pour surveiller à la fois les changements de température et l'intrusion sur toute la longueur du pipeline ;
- Suivi des stocks via bilan massique et modélisation dynamique ;
- Raclage instrumenté périodique au fil du temps pour surveiller l'état du pipeline et l'épaisseur de la paroi ;
- Surveillance opérationnelle de tous les paramètres du pipeline dans des salles de contrôle 24h/24 et 7j/7 à chaque extrémité du pipeline, complétée par des patrouilles opérationnelles, des programmes de surveillance à distance et de surveillance communautaire.

Le plan d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures (*Oil Spill Contingency Plan*) est en cours d'élaboration. Il sera opérationnel et testé avant le démarrage de la production (prévue en 2025). Des plans d'urgence pour la récupération des déversements d'hydrocarbures et la réparation d'urgence du pipeline seront élaborés en étroite consultation avec les autorités compétentes et en impliquant les parties prenantes locales.

Les équipements appropriés d'intervention seront en place, les équipes formées à son utilisation et des exercices réguliers seront entrepris.

Le terminal de stockage maritime est situé dans la baie de Tanga, sur une zone légèrement surélevée avec deux terrasses à des altitudes de 7 à 9 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. La jetée sera à 10 m au-dessus du niveau moyen de la mer. La conception du terminal et de la jetée a pris en compte les futures élévations du niveau de la mer et les ondes de tempête/événements cycloniques.

La zone de Tanga elle-même est également protégée du large par l'île de Pemba.

Nous précisons en outre que la zone de Tanga n'est pas une zone à risques de tsunami au regard des données géologiques.

<https://www.ngdc.noaa.gov/hazard/data/publications/tsunami-sources-poster.pdf>

La principale « source » potentielle de tsunami qui pourrait atteindre l'Afrique de l'Est est un tremblement de terre ou une éruption qui se produirait dans la zone de subduction de l'arc indonésien. La distance entre l'épicentre et l'Afrique de l'Est est telle que la hauteur des raz de marée serait atténuée par les pertes d'énergie. Le seul événement de type « tsunami » en Afrique de l'Est recensé dans la littérature scientifique s'est produit en décembre 2004, déclenché par le tremblement de terre de Sumatra (le 3e plus grand tremblement de terre en 100 ans avec une magnitude de moment de 9,2). La hauteur des vagues primaires enregistrées en Tanzanie et au Kenya était d'environ 1 à 1,5 m.

Question n°1.2.6 :

Pour chacun des plans cités ci-dessous, et pour chacun des projets Tilenga et EACOP (en Ouganda et en Tanzanie), pourriez-vous indiquer s'ils ont été finalisés ? Si oui, pourriez-vous les publier ? Si non, pourriez-vous expliquer leur statut ?

- a. Les plans de gestion des fuites pétrolières
- b. Les plans de gestion de l'eau
- c. Le plan de démantèlement des infrastructures lorsque le projet sera en fin de vie
- d. Le plan de gestion des explosions, notamment pour la phase de construction
- e. Le plan de lutte contre le changement climatique, dont certaines conséquences pourraient impacter les infrastructures des projets Tilenga et EACOP
- f. Le plan de prévention des pollutions
- g. Le plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (Emergency Preparedness Plan and Response plan)
- h. Le plan de gestion de la biodiversité
- i. Le plan de gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement (Procurement and Supply chain Management Plan)
- j. Le plan de gestion des infrastructures et des services (Infrastructure and Utilities Management Plan)
- k. Le plan de gestion des sols
- l. Le plan de gestion des transports et de la sécurité routière

Réponse :

L'ensemble de ces sujets est couvert par un ensemble de plans développés spécifiquement pour les projets et qui ont fait l'objet d'approbation par les autorités compétentes.

3) Relations avec les forces de sécurité et protection des défenseur.ses des droits humains

Contexte : Les arrestations, intimidations, etc.... envers les personnes critiquant les projets Tilenga et EACOP sont nombreuses, en Ouganda comme en Tanzanie ; plusieurs Rapporteurs Spéciaux des Nations unies ont d'ailleurs alerté à plusieurs reprises sur les arrestations, actes d'intimidation et le harcèlement judiciaire auxquels font face les défenseurs et défenseuses des droits ainsi que les ONG travaillant sur le secteur pétrolier et gazier en Ouganda. Ils et elles notaient également qu'il semblait y avoir un schéma plus large d'intimidations et de harcèlement envers les personnes qui ont exprimé des craintes quant aux impacts des projets pétroliers et gaziers sur les droits humains.

Réponse :

Les politiques des projets EACOP et Tilenga mentionnent spécifiquement les défenseurs des droits humains : « Nous reconnaissons en particulier le rôle important des défenseurs des droits humains (tel que défini par la Déclaration des Nations Unies de 1998) pour la promotion et la protection des droits humains. Nous ne tolérons aucune forme de menace, d'intimidation, de harcèlement ou de violence envers celles et ceux qui exercent leur droit fondamental à la liberté d'expression en protestant pacifiquement contre nos entreprises ou nos activités. Nous prenons au sérieux toute allégation de représailles. »

Des rencontres et réunions avec diverses coalitions et ONG nationales pour la protection des Défenseurs des Droits Humains sont organisées régulièrement. Elles donnent lieu à des échanges approfondis sur les attentes posées aux entreprises concernant l'espace civique.

Question n°1.3.1 :

Le *Memorandum of Understanding* entre TotalEnergies et la police pétrolière en Ouganda a-t-il été finalisé ? Si oui, pourriez-vous le publier ?

Réponse :

L'objectif de ce MoU, en cours de finalisation avec les autorités Ougandaises, est d'assurer la bonne mise en œuvre des principes des VPSHR. Suite aux incidents intervenus, il est en effet apparu souhaitable de se doter d'un cadre applicable aux activités de la police relative à la protection des personnes et des installations du projet et garantissant une bonne application des principes des VPSHR.

Afin de promouvoir de bonnes pratiques, les représentants de TotalEnergies EP Uganda et d'EACOP entretiennent un dialogue suivi avec les forces de sécurité gouvernementales, notamment la police du district et les forces armées ougandaises, ainsi qu'avec les sociétés de gardiennage et de sécurité privées déployées dans la zone des activités des projets.

Question n°1.3.2 :

Les études d'impact sur les droits humains que vous avez commanditées alertaient sur les violations répétées des droits des populations ougandaises et tanzaniennes (notamment en matière de liberté d'expression, d'opinion et de manifestation, ainsi que concernant les exactions des forces de sécurité). Comment avez-vous pris ces risques en compte avant de commencer le développement des projets Tilenga et EACOP ?

Réponse :

Contrairement à votre déclaration, les *Human Rights Impact Assessments* réalisés pour les projets Tilenga et EACOP n'indiquent pas que des violations des droits humains se soient produites en relation directe avec les projets Tilenga et EACOP.

TotalEnergies EP Uganda et EACOP ont un programme de sûreté centré sur l'application des Principes Volontaires de Sécurité et des Droits de l'Homme (VPSHR). Une équipe de sûreté, dirigée, au niveau du pays, par une personne expérimentée, est responsable du système de gestion de la sûreté et veille au respect des meilleures normes internationales et des lois et réglementations. Cette personne est secondée par une équipe locale qui coordonne et met en œuvre les mesures d'atténuation et la formation de tout le personnel de sûreté déployé.

Sur la base d'une évaluation détaillée des risques VPHSR, TotalEnergies EP Uganda et les équipes de sûreté d'EACOP assurent la formation de toutes les forces de sûreté publique présentes dans les zones d'activité des projets, afin de promouvoir leur respect des droits humains.

Question n°1.3.3 :

Une fois que ces risques ont commencé à se réaliser en lien direct avec vos projets pétroliers, vous avez indiqué à plusieurs reprises intervenir, notamment auprès des autorités ougandaises, à chaque fois que vous étiez alertés sur une menace ou arrestation d'un défenseur des droits humains. Pourriez-vous indiquer quelles mesures structurelles vous avez prises concernant la prévention de ces menaces, ce harcèlement et les arrestations arbitraires qui visent les personnes critiquant vos projets Tilenga et EACOP ?

Réponse :

La Compagnie intervient à chaque fois qu'elle a connaissance d'allégations de violations des droits humains commises contre les défenseurs des droits en relation avec les projets.

Nous avons connaissance d'incidents où des groupes de manifestants ont été contraints d'arrêter des manifestations jugées illégales par les autorités ougandaises, en général parce que ces manifestations n'avaient pas été notifiées aux autorités à l'avance conformément à la loi ougandaise. Dans certains cas, des arrestations ont été effectuées sur des personnes qui ont été détenues pendant quelques heures.

TotalEnergies EP Uganda a publié une déclaration expliquant les mesures mises en oeuvre pour exercer son influence conformément aux principes directeurs de l'ONU en la matière.

Ainsi, lorsqu'elle est alertée d'allégations de menaces, d'intimidation, de harcèlement ou de violence contre des défenseurs des droits humains en relation avec ses activités, TotalEnergies EP Uganda :

- Prend des mesures immédiates pour obtenir des informations supplémentaires afin de comprendre la nature du risque/dommage et son lien avec les activités de TotalEnergies EP Uganda ;
- Préserve la confidentialité des personnes concernées ;
- Le cas échéant, contacte les responsables concernés, notamment la police au niveau local, du district ou national, les autorités pétrolières, le ministère de l'Intérieur, la Commission ougandaise des droits humains (UHRC) ;
- Insiste sur la nécessité de respecter les droits des défenseurs des droits humains et en particulier leur sécurité, leur protection, leur droit à un procès équitable et à une procédure régulière ;
- Le cas échéant, informe d'autres entités qui peuvent inclure l'UHRC, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits Humains (HCDH), les ambassades concernées, les organisations non gouvernementales (ONG) concernées ;
- Lorsque des employés ou contractants de TotalEnergies EP Uganda font l'objet de telles allégations, s'assure qu'une enquête raisonnable et appropriée est effectuée conformément aux procédures de TotalEnergies EP Uganda, y compris, le cas échéant, en prenant des mesures rapides et en appliquant les sanctions appropriées.

En ce qui concerne les mesures préventives, la clé de voûte du programme de TotalEnergies EP Uganda est la mise en oeuvre des principes volontaires de sécurité et des droits humains.

Pour prendre deux exemples récents : lors de l'arrestation de manifestants réunis autour du mot d'ordre #StopEACOP, TotalEnergies EP Uganda, informé de ces arrestations, a immédiatement dépêché du personnel pour se rendre au commissariat central afin de s'assurer que les manifestants soient traités conformément aux lois et ne subissent ni mauvais traitements ni violence. Parallèlement, un dialogue avec les autorités a été engagé. En conséquence, le commandant de la police pétrolière a assuré la Compagnie de son suivi personnel des cas et nous a informés de leur libération. Il convient de noter que ces arrestations ont eu lieu du fait que les manifestants n'avaient pas demandé l'autorisation de se rassembler, comme l'exige la loi ougandaise.

Dans un autre exemple, lorsque la société EACOP a appris qu'un groupe de femmes manifestait, les responsables d'EACOP se sont immédiatement mobilisés pour se rendre sur place afin de dialoguer avec les manifestantes et de s'assurer qu'elles ne subissent aucune violence. Leurs revendications ont été entendues par les responsables d'EACOP présents et les manifestantes sont reparties pacifiquement.

Question n°1.3.4 :

Le plan d'action concernant le rapport réalisé par Michel Forst n'a pas été mis à jour depuis 2021.

- a. Pourriez-vous nous communiquer une version actualisée de ce plan d'action indiquant dans le détail les mesures pour répondre à chacune des recommandations, en distinguant les mesures envisagées des mesures déjà mises en oeuvre de façon effective ?
- b. Pour les mesures déjà mises en oeuvre, avez-vous évalué leur efficacité ? Si oui, quels résultats concrets ont été obtenus ?
- c. M. Forst a-t-il réalisé une mission de suivi suite à celle de 2021 ? Si oui, un nouveau rapport va-t-il être publié ? Si non, une telle mission est-elle envisagée et à quelle date ?

Réponse :

Nous confirmons que les recommandations formulées par Michel Forst dans son rapport de mission d'avril 2021 ont été mises en oeuvre.

4) Financements des projets Tilenga et EACOP**Question n°1.4.1 :**

En réponse à nos questions l'année dernière, vous avez indiqué que l'assurance couvrant les constructions pour Tilenga et EACOP était souscrite auprès de l'Insurance Consortium for Oil and Gas Uganda (ICOGU) et de trois assureurs tanzaniens, la réassurance étant assurée auprès des captives de TotalEnergies et de CNOOC, ainsi qu'auprès de réassureurs locaux et internationaux. Pouvez-vous indiquer :

- a. s'il s'agit toujours de la structure d'assurance pour les deux projets ? si non, quelle est-elle aujourd'hui ?
- b. si la couverture par ICOGU a été finalisée pour EACOP et Tilenga ?
- c. si la couverture de réassurance a été entièrement obtenue ou si elle est encore en cours d'obtention ?
- d. quelle est l'identité des réassureurs locaux et internationaux engagés ?

Réponse :

Tilenga : Les assurances couvrant la construction des installations industrielles et les forages de puits ont été souscrites auprès du consortium d'assureurs Ougandais (Insurance Consortium for Oil and Gas Uganda ou ICOGU) conformément aux directives de l'instance de régulation assurance ougandaise (Insurance Regulatory Authority of Uganda ou IRA). Les assureurs sont réassurés auprès des captives d'assurance de TotalEnergies et de CNOOC à hauteur de leur participation et auprès de réassureurs locaux et internationaux pour le solde.

EACOP : Les assurances couvrant la construction des installations industrielles ont été souscrites auprès du consortium d'assureurs Ougandais (Insurance Consortium for Oil and Gas Uganda ou ICOGU) conformément aux directives de l'instance de régulation assurance ougandaise (Insurance Regulatory Authority of Uganda ou IRA) en Ouganda et auprès de l'assureur tanzanien National Insurance Corporation (NIC) en co-assurance avec 3 assureurs Tanzaniens. Les assureurs sont réassurés auprès des captives d'assurance de TTE et de CNOOC à hauteur de leur participation et auprès de réassureurs locaux et internationaux pour le solde.

Question n°I.4.2 :

Quel est le statut des financements pour le projet Tilenga ? Avez-vous obtenu la totalité des financements et qui sont les financeurs ?

Réponse :

Le projet Tilenga sera financé par des prêts actionnaires de TotalEnergies et CNOOC.

Question n°I.4.3 :

Quel est le statut des financements pour le projet EACOP ? Avez-vous obtenu la totalité des financements et qui sont les financeurs ?

Réponse :

Le projet EACOP sera financé par une combinaison de fonds propres apportés par les quatre actionnaires TotalEnergies, CNOOC, UNOC et TPDC, et de dette.

Question n°I.4.4 :

Sumitomo Mitsui Financial Group (SMBC) a récemment déclaré qu'elle n'était actuellement pas impliquée dans le projet EACOP. Depuis au moins 2017, la banque aurait agi en tant que conseiller financier de Total et *joint lead arranger* du prêt pour EACOP.

- a. Pouvez-vous confirmer que la SMBC a décidé de mettre fin à son rôle de conseiller financier et de joint lead arranger ?
- b. Pouvez-vous confirmer que la SMBC a décidé de ne pas participer au financement du projet pour EACOP ?
- c. Maintenant que la SMBC n'assume plus ces rôles, y a-t-il déjà une autre institution financière qui a assumé le rôle de conseiller financier et de joint lead arranger pour le prêt ? Si oui, quelle est cette institution financière ?

Réponse :

SMBC n'est pas impliquée dans le financement d'EACOP.

Question n°I.4.5 :

Quels pays ont-ils été approchés afin d'obtenir des garanties exports pour les projets Tilenga et/ou EACOP ?

Question n°I.4.6 :

Est-ce que des garanties exports vous ont été octroyées pour les projets Tilenga et/ou EACOP ? Si oui, par quels pays ?

Réponses I.4.5 et I.4.6:

Il n'y a pas de recherche de garanties export pour le projet Tilenga, celui-ci étant financé par les actionnaires.

Pour le montage de la dette d'EACOP, les garanties export sollicitées sont classiquement liées aux pays exportateurs de biens nécessaires pour la construction du projet.

Question n°I.4.7 :

Quel est le coût total du projet EACOP et comment se structure son financement (montants d'equity, dette, prêts etc...) ? Le ratio d'endettement (debt-equity ratio) pour financer le projet a-t-il changé maintenant que 26 banques, dont très récemment Standard Chartered et SMBC, ont exclu d'accorder un prêt au projet ? Si oui, quel est actuellement le ratio d'endettement pour financer le projet ?

Question n°I.4.8 :

Quel est le montant du prêt recherché pour le projet EACOP ?

Réponses I.4.7 et I.4.8:

Les besoins de financement d'EACOP sont de 5 G\$. Ce montant comprend les coûts du projet, les coûts du financement, les intérêts capitalisés et la constitution d'un compte de réserve pour le service de la dette. Le montant de la dette sera de 2 à 3 G\$.

5) Autres questions

Question n°I.5.1 :

Plusieurs articles de presse¹¹ et communiqués officiels font état de négociation entre les gouvernements d'Ouganda et de République démocratique du Congo, la RDC désirant « obtenir une participation dans l'actionariat » d'EACOP via la société d'Etat congolaise Sonahydroc.

- a. Avez-vous également eu des échanges avec le gouvernement congolais ?
- b. Avez-vous eu des échanges avec le gouvernement ougandais à ce sujet ?
- c. Que la société d'Etat congolaise obtienne ou non des participations dans le projet EACOP, est-il envisagé que l'oléoduc soit utilisé pour transporter du pétrole extrait en RDC ? Si oui, en provenance de quels blocs ? Si non, pourquoi ?
- d. Pouvez-vous garantir que l'EACOP ne sera pas utilisé pour transporter du pétrole provenant de forêts tropicales primaires et de zones protégées de la RDC, y compris le parc national des Virunga ?
- e. Envisagez-vous d'acquérir des blocs pétroliers dans le cadre des appels d'offres lancés en RDC, voire avez-vous déjà présenté une offre ? Si oui, pour quels blocs ?

Réponse :

A notre connaissance, la société EACOP Ltd n'a eu aucun échange avec les gouvernements ougandais ou congolais sur ce sujet et aucune demande de transport dans le pipeline EACOP n'a été aujourd'hui formulée par une société tierce.

TotalEnergies n'a plus d'intérêt pétrolier en RDC depuis janvier 2019 et a fait savoir qu'elle n'a pas d'intérêt pour les blocs pétroliers proposés par la RDC dans le cadre des appels d'offres lancés récemment.

¹¹ Energy Capital Power, "DRC Looks at EACOP to Export Crude", 11 mai 2023.

<https://energycapitalpower.com/drc-looks-at-eacop-to-export-crude/> ; Africa Intelligence, "Malgré le scepticisme de TotalEnergies, Tshisekedi veut convaincre Museveni et Suluhi de lui céder des parts dans l'EACOP", 16 mai 2023. <https://www.africaintelligence.fr/afrique-est-et-corne/2023/05/16/malgre-le-scepticisme-de-totalenergies-tshisekedi-veut-convaincre-museveni-et-suluhi-de-lui-ceder-des-parts-dans-l-eacop,109954140-eve>

Question n°1.5.2 :

En dehors du pétrole extrait dans le cadre des projets Tilenga et Kingfisher, et notamment une fois que le pic de production de ces deux projets sera passé, est-il envisagé que l'oléoduc EACOP soit utilisé pour transporter du pétrole provenant :

- a. d'autres blocs pétroliers d'Ouganda ? Si oui, lesquels ?
- b. de blocs pétroliers d'autres pays ? Si oui, lesquels ?
- c. si non, quel sera le taux d'utilisation ou de sous-utilisation de l'oléoduc par rapport à sa capacité totale, une fois ces pics de productions passés ?

Réponse :

L'oléoduc EACOP devrait fonctionner à pleine capacité ou presque, sur la base de la production ougandaise anticipée, pendant plusieurs années. Le déclin naturel des champs libérera progressivement de la capacité dans l'oléoduc. Cependant, à la connaissance de TotalEnergies, aucun développement complémentaire n'a été identifié à ce jour.

Question n°1.5.3 :

Pour chacun des plans cités ci-dessous, et pour chacun des projets Tilenga et EACOP (en Ouganda et en Tanzanie), pourriez-vous indiquer s'ils ont été finalisés ? Si oui, pourriez-vous les publier ? Si non, pourriez-vous expliquer leur statut ?

- a. Plan pour le Patrimoine Culturel (Cultural Heritage Plan)
- b. Plan d'approvisionnement en main-d'œuvre (Labour Procurement Plan)
- c. Plan pour le contenu local (Local Content Plan)
- d. Plan pour une stratégie de recrutement transparente (Transparent Recruitment Strategy)
- e. Plan d'engagement des parties prenantes (Stakeholder Engagement Plan)
- f. Plan de gestion de la main-d'œuvre (Labour Management Plan)
- g. Plan concernant le mécanisme de réclamation (Grievance Mechanism)
- h. Plan d'engagement des parties prenantes (Stakeholder Engagement Plan)

Réponse :

Pour les projets Tilenga et EACOP, tous les plans liés à la phase projet et à la phase d'opération sont développés ou en cours de développement.

Ces plans seront conformes aux plus hauts standards internationaux et en ligne avec les Performance Standards de l'IFC, aux conditions associées à l'obtention des Certificats Environnement & Social Impact Assessment octroyés par les gouvernements de Tanzanie et d'Ouganda et également en ligne avec les principes de l'Equateur IV.

II OPERATIONS AU MOZAMBIQUE

1) Force majeure, humanitarian assessment and potential restart of the project

Early February 2023, Total announced it had commissioned Mr. Jean-Christophe Rufin to conduct an assessment of the humanitarian situation in Mozambique. The press release indicated that Mr. Rufin would deliver its report at the end of February. Since then, no information was communicated by Total about this report. Les Amis de la Terre France, Justiça Ambiental! (JA! - Friends of the Earth Mozambique) and six other civil society organizations reached out to Total by email on March 1 st and 22nd with questions regarding the report. This email remained unanswered as of May, 12th 2023. Recently, a Mozambican newspaper article

indicated that the report had been handed to Total by Mr. Rufin several months ago and that its conclusions were not favorable to the restart of the project.

Question n°II.1.1 :

Do you confirm that Mr. Rufin delivered its report to Total? If so, why was it not published? Can you confirm that Rufin's conclusions were not favorable for a restart of the project? And if so, what steps is Total planning to take to address Rufin's concerns?

Question n°II.1.2 :

Given how the project impacts communities and Mozambique in general, the report should be made available to the public. Do you intend to publish the report? If so, when? If not, why?

Question n°II.1.3 :

The press release announcing the humanitarian assessment indicated that "[the] conclusions (of Mr. Rufin's report) will be shared with all Mozambique LNG's partners, who shall decide whether the conditions are met for resuming project activities". Did you share the report with all the financial actors involved in Mozambique LNG? If so, when? If not, why not?

Question n°II.1.4 :

Please give more details about the scope of the report. Did you entrust Mr. Rufin with assessing only the humanitarian situation or also human rights issues (constraints and violations of the freedom of the press, of speech and of civil society) and security issues? Was Mr Rufin's assessment limited to the Cabo Delgado province? If so, and given the fact that the armed conflict is not limited to Cabo Delgado, how do you justify not assessing the humanitarian situation in the whole country? Given how they are directly linked to the humanitarian situation, how do you justify not assessing human rights and security issues?

Réponses aux questions n°II.1.1 à n°II.1.4:

TotalEnergies a confié en décembre 2022 à Jean-Christophe Rufin, une mission indépendante d'évaluation de la situation humanitaire dans la province de Cabo Delgado où se situe le projet. Cette mission visait également à évaluer les actions prises par Mozambique LNG en matière de droits humains et à proposer le cas échéant les actions complémentaires à mettre en œuvre.

Jean-Christophe Rufin, expert reconnu dans le domaine de l'action humanitaire et des droits de l'homme, a effectué plusieurs missions d'investigation sur le terrain au Mozambique.

Le 23 mai 2023, TotalEnergies a publié le rapport de JC. Rufin, ainsi que le plan d'action arrêté par les partenaires du projet Mozambique LNG sur la base des recommandations du rapport.

[FR MOZ Remise Rapport JCR.pdf \(totalenergies.com\)](#)

Question n°II.1.5 :

Despite being very active in Cabo Delgado and close to the local communities impacted by Mozambique LNG, JA! has not been approached by Mr. Rufin to be interviewed. JA! has no knowledge of any Mozambican civil society organization being interviewed for the humanitarian assessment. Can you please provide a list of all the organizations and persons who were interviewed for Mr. Rufin's report?

Réponse :

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport de JC Rufin et notamment de son Annexe 1 qui détaille la méthodologie utilisée pour conduire la mission d'évaluation ainsi que les parties prenantes rencontrées au cours de la mission. La mission a notamment comporté des rencontres avec des représentants d'ONG et d'organisations internationales présentes dans le Cabo Delgado, avec les communautés locales concernées directement par le projet, et avec les populations locales concernées indirectement par le projet dans les districts de Palma et de Mocimboa da Praia.

Question n°II.1.6 :

When will Total take a decision to restart Mozambique LNG or not? How will this decision be made and upon which criteria?

Réponse :

Le redémarrage du projet est une décision des partenaires du projet Mozambique LNG, et non une décision de TotalEnergies EP Mozambique LNG Area 1 qui ne détient que 26,5% du projet. La décision de levée de la Force Majeure et de reprise de l'activité du projet supposera en particulier une appréciation collective positive de la situation de sécurité et des droits humains dans le Cabo Delgado, en liaison avec les autorités du Mozambique.

Question n°II.1.7 :

Can you explain what activities has Total been conducting in Mozambique since the force majeure was declared?

We have noticed signs of the project restarting since the end of 2022 (resumption of the tender process for Afungi work in November¹², restart of Mocimboa da Praia port with deliveries for Mozambique LNG works¹³, recruitments¹⁴). JA! has already witnessed the resumption of the construction of houses and compensation processes, but also re-establishing agreements with subcontracted companies for the construction of houses for the employees who will build the factories, revitalising the resettlement committees, creating new bodies for mediating conflicts, strengthening activities in the coastal area and even protecting the national military (marines) in these activities. These seem to us to be large investments for a project that is still dependent on the results of the Rufin report that is or has already been prepared and presented to investors by Jean-Christophe Rufin.

If Mr. Rufin's report has not yet been delivered, this means that Total has resumed activities before it has even received proper knowledge on the humanitarian situation. Please explain.

Réponse :

Le projet demeure en situation de Force Majeure. Au cours des 18 derniers mois, le projet a intensifié ses actions de développement socio-économique visant à générer des revenus pour les communautés, à développer l'économie locale, à préserver la biodiversité et à promouvoir les droits humains. Ces activités sont alignées sur les plans du gouvernement pour la stabilisation de la zone.

Le projet a mobilisé des entreprises de construction afin de terminer le village de réinstallation de Quitunda pour finaliser la relocalisation des villageois de Quitupo dans les meilleurs délais avec un important programme de formation professionnelle des jeunes locaux et ce avec

¹² Africa Intelligence, 24/11/2022

¹³ Africa news 30/11/2022

¹⁴ Africa Intelligence, 6/3/2023

l'organisation nationale IFPELAC. Ainsi que le souligne le Dr. Jean-Christophe Rufin, les familles résidant encore dans le village de Quitupo et dont la relocalisation dans le village de Quitunda a été interrompue suite aux événements de mars 2021 souhaitent en effet être relogées dans les meilleurs délais auprès des familles déjà relogées à Quitunda.

Question n°II.1.8 :

At the end of February, Saipem declared to the press that an agreement had been reached between Total and them to restart the project in July 2023¹⁵. This announcement occurred around the same time Mr. Rufin was supposed to deliver its conclusions. Do you confirm Saipem's announcement? If not, how do you explain that Saipem thought and announced that the project would be restarted? Did Saipem access the conclusions of Mr. Rufin's report before making this announcement?

Réponse :

TotalEnergies ne commente pas la stratégie de communication des positions des contractants de ses filiales.

Le projet reste sous Force Majeure et le rapport de JC Rufin a été rendu public le 23 mai 2023, ainsi que le plan d'action des partenaires de Mozambique LNG Area1.

[Mozambique LNG rapport et annexes.pdf \(totalenergies.com\)](#)

[Mozambique LNG plan d'action.pdf \(totalenergies.com\)](#)

Question n°II.1.9 :

Media reported about possible project cost increase with Total willing to assess the position and claims by contractors before resuming operations¹⁶. Is there a negotiation going on with some project contractors about cost increase? How is such cost increase justified? What is the scale of such a claimed cost increase? Have project financiers been informed about that? Is Total concerned that project financiers will have to newly assess the project, its economics and impacts when force majeure is withdrawn? Is Total concerned that some project financiers could review their commitment to project financing?

Réponse :

TotalEnergies ne commente pas les discussions commerciales de ses filiales.

2) Human rights, freedom of speech and civil society rights, independence, and engagement

Réponse générale : Une évaluation des droits humains et de la situation humanitaire dans la province du nord de Cabo Delgado a été confiée au Dr. Jean-Christophe Rufin, expert reconnu de l'action humanitaire et des droits de l'homme. Cette mission a également évalué les actions de développement socio-économique menées par le projet Mozambique LNG et propose, le cas échéant, des actions complémentaires à mettre en œuvre. Le rapport de cette mission et le plan d'actions sont rendus public et disponibles

Question n°II.2.1 :

In 2015, before Total became the operator of the project, the LNG Mozambique Project then operated by Anadarko conducted a Human Rights Impact Assessment (HRIA). The document

¹⁵ Reuters 28/2/2023

¹⁶ Energy Intelligence, 8/2/2023

is mentioned on the Mozambique LNG website as part of the Project due diligence efforts but is not available publicly. Would Total be prepared to share/publish the 2015 Human Rights Impact Assessment?

Réponse :

Le projet a mandaté un consultant international pour mener une due diligence complète en matière de droits humains, conformément aux normes internationales les plus exigeantes. Cette due diligence est publique et disponible depuis décembre 2020 ainsi que le plan d'action relatifs aux droits humains :

[final_hrdd_report_24_may.pdf \(totalenergies.co.mz\)](#)
[final_eng_hrdd_action_plan.pdf \(totalenergies.co.mz\)](#).

Question n°II.2.2 :

The Human Rights Due Diligence Action Plan of the Mozambique LNG Project (see pp. 9-10) adopted early 2021, specifies that the TEPMA1 *prepare an annual report to describe implementation of the HRDD Action plan*". Once internally approved, the Human Rights Due Diligence Action Plan specifies that the report will be presented to the Mozambican human rights stakeholders and disclosed on the project website. No such report has been published on the Mozambique LNG website to date. Please explain.

Réponse :

Le projet reste sous Force Majeure. Mozambique LNG continue de mettre en œuvre activement des formations sur les droits humains et informe les différentes parties prenantes (y compris les Organisations de la Société Civile) sur ses actions visant à identifier, évaluer, minimiser les impacts négatifs du projet sur les droits humains des parties prenantes et à remédier les impacts qui ne peuvent être réduits, conformément aux normes internationales les plus exigeantes.

Question n°II.2.3 :

In the last six years the legal framework in force in Mozambique has become more and more restrictive to exercising democracy in Mozambique, with a tendency to prohibit freedom of association, demonstration and right to information among other restrictions. However, there is also an increasing ease of legislation that regulates investments in Mozambique. We can see the exemption of taxes, entry visas, the ease of acquiring environmental and exploration licenses without having to follow the legally established steps. In addition, there are policies and programs that aim to facilitate the resumption of the project in Palma. The law on money laundering and the fight against terrorism and the revision of the law on associations, which ultimately presents a greater tendency to control and restrict associations in Mozambique, has led to great restrictions media and civil society speech and the activities civil society is allowed to undertake.

Does Total acknowledge that it is operating in a country which is increasingly prohibiting freedom of association and speech, and increasingly promoting tax exemptions ?

Réponse :

Mozambique LNG exerce ses activités conformément aux standards internationaux en matière de droit des affaires et de droits humains. Le développement du projet Mozambique LNG et la mise en œuvre des programmes de développement socio-économiques associés jouera un rôle positif pour les communautés locales de la province de Cabo Delgado et du pays dans son ensemble.

Question n°II.2.4 :

What has Total concretely done in terms of using its leverage with the Government of Mozambique to address the allegations of serious human rights violations and war crimes committed by the Mozambique security forces in relation to the conflict?

Réponse :

Mozambique LNG a mis en place des règles internes conformes aux standards internationaux afin d'assurer le respect des droits humains dans le cadre de ses activités. Mozambique LNG s'attache à promouvoir le respect des droits humains dans ses discussions avec le Gouvernement du Mozambique, assure la mise en œuvre de formations VPSHR pour les forces de sécurité du Gouvernement, et entretient un dialogue avec la Commission Gouvernementale des Droits Humains afin de favoriser l'installation d'une délégation dans le Cabo Delgado. C'est dans le cadre de ses actions de promotion du respect des droits humains que Mozambique LNG a signé un MoU avec le Ministère de la Justice en décembre 2022 afin d'assurer que les citoyens les plus vulnérables puissent recevoir une assistance juridique en cas de violation des droits de l'homme en relation aux conflits armés.

Question n°II.2.5 :

In response to our questions in 2022, Total said that communities themselves set up the resettlement committees. However, these resettlement committees and legal entities created receive salaries and funding for the construction of working infrastructure from Total. They were created to mediate negotiations between the communities and Total, and refer community concerns to Total, but their position is questionable when they receive salaries from the company.

Does Total recognize that there is a lack of independence of community mediating committees who are paid by the company? How did Total decide who would be on these committees? What does Total do to ensure independence and honesty in these committees? Does Total recognize there is a lack of civil society independence when Total provides them with financing?

Réponse :

Le projet offre une occasion d'améliorer la qualité de vie des parties prenantes concernées. Les partenaires du projet Mozambique LNG sont bien conscients de l'importance des aspects liés à l'amélioration de la qualité de vie des communautés affectées par le projet, plutôt bien accueilli sur place. L'amélioration tient compte non seulement de la qualité des logements, mais aussi de la restauration du mode de vie et moyens communs de subsistance des communautés locales impactées. L'accès à d'autres services importants tels que l'éducation, la santé et les lieux de culte est également pris en compte.

3) Past and future security risks assessment and mitigation**Question n°II.3.1 :**

The Mozambique LNG website ([Security | TotalEnergies-led Mozambique LNG Project](#)) mentions the existence of a Community-based security plan (CBSP). The document is not available on the website. Would Total be prepared to share/publish the Community-based security plan of the LNG Project in Mozambique?

Réponse :

Le but du Community Based Security plan (CBSP) est d'établir un cadre pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques et des impacts liés à la sécurité du projet, de s'assurer que les opérations du projet sont sécurisées et que les droits humains soient respectés. Le CBSP est lié à la sécurité des personnes et des biens et, à ce titre, il est de nature confidentielle.

Question n°II.3.2 :

Can you provide an update on what exact activities has Total been conducting in Mozambique in relation to the Implementation of the Community Security Plan and VPSHR since the force majeure was declared?

Réponse :

Depuis 2019, Mozambique LNG mène des consultations régulières avec les communautés concernant les impacts du projet, incluant la mise en œuvre des principes des VPSHR. En outre, Mozambique LNG a mis en œuvre de formations de sensibilisation aux VPSHR pour plus de 5500 membres des forces de l'ordre du Mozambique ayant été affectés dans la région.

Question n°II.3.3 :

Insurgent attacks have been occurring in Mozambique since October 2017, before Total took over Mozambique LNG from Anadarko. The security risks that the insurgency represented had obviously not been correctly taken into account, leading to the project's suspension in April 2021. Have you conducted or are you conducting a security risks assessment for the next years? If so, who will be conducting the assessment? Will you publish it? If so, when ? If not, why not ?

Réponse :

La décision de levée de la Force Majeure et de reprise de l'activité du projet supposera en particulier une appréciation collective positive de la situation de sécurité et des droits humains dans le Cabo Delgado, en liaison avec les autorités du Mozambique. Ces évaluations liées à la sécurité des personnes et des biens sont de nature confidentielle et ne peuvent être divulguées au public.

Question n°II.3.4 :

Are you aware of the fact that the Dutch Parliament requested the responsible Ministers to carry out an independent assessment on the security analysis conducted by Dutch ECA ADSB, given the fact that this financial support to the LNG project of approx. 1 billion euros was provided in the week of the Palma attacks and one month later, Force Majeure was in place? Key conclusions were shared per Parliamentary letter early 2023 and are very concerning. It showed the security analysis conducted was not accurate, inadequate and not objective. How does Total respond to these State findings of a key public financier, and the manner in which it has, and is conducting, the security analysis on the ground?

Réponse :

TotalEnergies n'a pas qualité pour commenter des sujets traités par le Parlement néerlandais. Cependant, TotalEnergies sait qu'une analyse indépendante a été effectuée et a également connaissance de la lettre parlementaire mentionnée dans la question et des recommandations formulées. Il convient de noter que la lettre fait référence à la grande qualité des analyses de sécurité sous-jacentes fournies et utilisées par l'ADSB. Les conclusions de la lettre et les

recommandations portent principalement sur l'amélioration possible du processus décisionnel de l'ADSB.

Question n°II.3.5 :

Two security Memorandums of Understanding (MOU) were signed between TEPMA1 and the Mozambique Ministry of National Defense and the Ministry of the Interior. A first version of the MOU was signed in March 2019 before TotalEnergies became the operator and it was amended in July 2020 ([Security | TotalEnergies-led Mozambique LNG Project](#)). A summary is provided on the Mozambique LNG website but none of the MOUs are fully available. Could Total share/publish the MOUs signed with the Government of Mozambique in relation to the LNG project?

Réponse :

Des résumés de ces MOU sont disponibles sur le site internet du projet (<https://mzlmg.totalenergies.co.mz/en/sustainability/human-rights-and-security/security>). Cependant ils constituent des contrats dont " les parties ont convenu de ne pas divulguer le contenu intégral, notamment pour des raisons de sécurité.

Question n°II.3.6 :

Was there any situation where the members of the Joint Task Force (JTF) in charge of protecting the project clashed with insurgents around the Project area of operations before, during, or after the Palma attack in March 2021? If so, were there any casualties, including insurgents, JTF members and civilians, as a result of these clashes between insurgents and JTF members?

Réponse :

La JTF, qui relève de l'autorité de l'Etat du Mozambique, est une force de sécurité dont la mission est d'assurer la protection du site et des personnes en lien avec le projet Mozambique LNG. Suite aux événements tragiques de Palma en mars 2021, la JTF a contribué à la protection d'environ 15 000 à 20 000 réfugiés à Quitunda et dans la péninsule d'AFungi.

Question n°II.3.7 :

During the Palma attack in March 2021, the New York Times reported "many more people line up at the natural gas site run by Total, where at least some government security is present. Sources tell [New York Times] that civilians were often denied entrance." Can Total provide information/explanation related to this incident?

Réponse :

Lors de l'attaque de Palma en mars 2021, en raison de l'urgence et du risque immédiat pour les personnes, Mozambique LNG a mis en œuvre des mesures d'urgence étendues, notamment en initiant, coordonnant et/ou soutenant plusieurs évacuations, y compris par voie maritime, de personnes fuyant la zone de combat et en sécurisant leur passage vers le site du projet. Ces actions d'urgence ont permis à Mozambique LNG d'évacuer plus de 2500 personnes dont une majorité de civils fuyant la zone des combats.

Question n°II.3.8 :

Did JTF members exclusively protect the Project area of operations? Or, do they also protect civilians living around the Afungi site? If the answer is the second one, what are the rules and protocols in place to ensure that the JTF actually protect civilians living around the Afungi site?

Réponse :

La JTF est composée d'agents des forces de l'ordre dont l'action relève de l'autorité de l'Etat du Mozambique. Leur mission dans le cadre du MOU signé entre Mozambique LNG, Area4 et le gouvernement est dédiée à la protection de la zone du projet. Cependant, s'ils sont confrontés à des situations contraires à l'ordre public, les membres de la JTF peuvent agir en leur qualité de forces de maintien de l'ordre. En tant qu'entité privée, Mozambique LNG n'interfère pas avec la mission publique des forces de sécurité, toutefois Mozambique LNG agit en faveur du respect des droits humains, notamment au travers de formations de sensibilisation aux VPSHR dispensées aux membres de la JTF.

Question n°II.3.9 :

Are there any negotiations with Rwanda's private security firms, including Macefield Ventures and Crystal Ventures, to protect the Project area of operations in Afungi? Will they be deployed to protect the Project area of operations along with Mozambican security forces?

Réponse :

Mozambique LNG est responsable du gardiennage du site du projet et à cette fin utilise des services de gardiennage privés non armés à l'intérieur du site du projet à Afungi. Ces services sont sélectionnés via un processus d'appel d'offres conformément aux pratiques internationales. Pour leur part, les forces militaires mozambicaines et internationales assurent des missions de sécurité publique et de protection du site à l'extérieur de son périmètre.

Question n°II.3.10 :

According to an article in Mozambican newspaper Carta de Mozambique on 2 February 2023: "As 'Carta' has learned, TotalEnergies will require the formation of an exclusive protection force, composed of the various military actors operating on the ground. TotalEnergies will also force the Mozambican government to accept incorporating the budget of this force in the recoverable investment costs." Is it true that Total requires the formation of an exclusive protection force? Is it true that the Mozambican government has to incorporate this budget in the recoverable investment costs? If so, how do you justify this ?

Réponse :

Mozambique LNG n'a pas sollicité la mise en place d'une nouvelle force particulière de sécurité contrairement aux allégations de ce journal.

Question n°II.3.11 :

Since the declaration of force majeure, how does Total ensure the safety of (i) people who were resettled to the Quitunda village due to the Project after the completion of resettlement phase 1 and (ii) those who have been waiting to be relocated but still were not resettled due to delays in resettlement phases 2 and 3?

Réponse :

Tout d'abord, ainsi que le prouve le plan d'actions publié en mai 2023 suite au rapport du Dr. Rufin, Mozambique LNG voit dans l'action de développement socio-économique un élément important de contribution à la stabilité dans la région. Au cours des derniers mois, afin de contribuer à la stabilisation des moyens de subsistance des communautés du nord du Cabo Delgado, le projet a développé un ensemble d'activités et projets socio-économiques dont la description se trouve dans le rapport précité de JC Rufin. Comme préconisé dans ce rapport, d'autres actions suivront dans le cadre du plan d'action adopté par Mozambique LNG, également accessible.

Par ailleurs, la sécurité publique dans la région relève de l'autorité du Gouvernement du Mozambique qui bénéficie du concours des Etats régionaux participants à la sécurité de la zone.

4) Project's impacts, resettlement and compensation processes**Question n°II.4.1 :**

Can you provide an update on what exact activities has Total been conducting in Mozambique in relation to the implementation of the resettlement (relocation and livelihood restoration programs) since the force majeure was declared?

Réponse :**Relocalisation**

A la date de déclaration de Force Majeure, 404 familles avaient été relogées dans les maisons construites dans le village de Quitunda. Suite aux événements survenus liés à la sûreté, 76 maisons achevées ont été occupées par des personnes déplacées (IDP) qui se sont réfugiées à Quitunda. Ces personnes déplacées sont ensuite retournées dans leurs villages d'origine, et les familles de Quitupo se sont réinstallées dans ces maisons, après des travaux de réparation

Les 132 maisons restant à construire dans le village de Quitunda sont en cours de réalisation. 53 familles supplémentaires seront relogées dès le mois de juin 2023. La relocalisation des dernières familles du village de Quitupo se trouvant dans l'enceinte du DUAT sera finalisée d'ici la fin de l'été 2023.

Programmes de soutien

Suite à la déclaration de force majeure, le projet a maintenu le programme pour les personnes vulnérables, afin de faciliter une réponse humanitaire plus large avec les communautés affectées par la réinstallation d'Afungi et de Palma plus généralement. Les actions comprenaient la distribution de nourriture et de produits de base, un programme de nutrition pour les personnes vulnérables, la facilitation du retour des agents de santé du gouvernement ainsi que la coordination des efforts de soutien humanitaire avec le gouvernement, les ONG locales, notamment VAMAZ ainsi que d'autres entités.

Fin 2021, avec l'amélioration relative de la sécurité à Palma, le projet a mis en œuvre des actions pour faciliter l'accroissement de l'autonomie grâce à la fourniture de semences pour l'agriculture dans les jardins familiaux ou ailleurs. Le projet a également redémarré le service de bus pour assurer aux pêcheurs la continuité de l'accès aux ressources halieutiques et soutenu les entreprises locales pour le rétablissement des marchés et du commerce local. En outre, le projet a initié la mise en œuvre d'initiatives de développement socio-économique (SED) pour créer des emplois et d'autres sources de revenus pour les communautés touchées par la réinstallation à Afungi et Palma plus largement. Actuellement, environ 50 projets sont en cours de mise en œuvre, créant plus de 4 100 emplois et formant plus de 500 personnes.

En plus des programmes SED, le projet a signé un contrat avec la Fondation MASC en tant que partenaire d'implémentation pour mettre en œuvre des programmes de subsistance liés à l'agriculture, à la pêche et aux activités diversifiées, ciblant 1025 familles affectées par la réinstallation non incluses dans les initiatives SED mentionnées ci-dessus.

Dès la fin 2022 un programme étendu de soutien à l'agriculture dans les districts de Palma et Mocimboa da Praia a été mis en place auprès de 2700 agriculteurs, notamment pour les familles affectées par le Projet. Ce programme vise à assurer la fourniture de semences et d'équipements, soutien technique et garantie d'achat des productions non vendues ou consommées visant ainsi à une amélioration des conditions de vie.

Question n°II.4.2 :

Communities are concerned about the negotiation and compensation processes due to the unprofessional way the process has been carried out. The guarantee for compensation is a small piece of paper handed out to community members. Many people no longer have this paper in their possession because they were lost during the war.

How is Total ensuring that people receive the agreed upon compensation if they do not have these physical records in their possession? Does Total have a record of who the recipients of compensation are and how much they will receive?

Réponse :

Dans le cadre de l'élaboration du plan de réinstallation, et conformément à la réglementation ainsi qu'aux normes internationales, un recensement de toutes les personnes affectées par le projet (PAP) a été réalisé entre 2013 et 2015 par Anadarko - alors opérateur du projet - et chaque individu recensé a reçu un numéro de carte de recensement. Pour chaque PAP, un relevé des biens a été réalisé et une copie de l'inventaire des biens a été fournie à la partie prenante.

En raison du temps écoulé depuis le recensement initial et les inventaires, et compte tenu du fait que la vie dans les communautés s'est poursuivie, le projet a engagé une procédure qui permet l'inclusion de membres supplémentaires non inclus dans le recensement initial (en raison de la dynamique démographique de la communauté) ainsi que des mises à jour de l'inventaire des biens pour les individus qui ont acquis des biens supplémentaires. A titre d'exemple, le nombre de ménages physiquement réinstallés et de maisons de remplacement correspondantes est passé des 556 (initialement prévus au plan de réinstallation) à 657 à ce jour. En ce qui concerne la procédure d'inventaire, il est systématiquement proposé aux familles affectées de procéder à une actualisation des inventaires avant signature des accords de compensation. A ce jour 42% des familles affectées ont confirmé leur volonté de procéder à une actualisation de leur inventaire suite à une évolution de leur patrimoine. Le recensement actualisé et les inventaires de biens constituent la base de l'indemnisation et de la réinstallation. Le projet dispose d'une base de données de tous les PAP et biens recensés ainsi qu'une équipe dédiée pour ces tâches.

Le rapport du Dr Rufin propose un certain nombre d'améliorations des procédures de relocalisation et compensations des personnes ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes visant à améliorer les conditions des familles affectées par le Projet. Le Projet a entrepris de mettre en œuvre ces propositions.

Tout d'abord en achevant la construction de toutes les maisons de Quitunda pour assurer la réinstallation de toutes les familles encore installées dans le village de Quitupó d'ici la fin de l'été 2023. Toutes les maisons de Quitunda seront équipées de systèmes d'énergie solaire PV et le village sera revégétalisé. Le cimetière de Quitunda a été agrandi conformément à la demande des communautés locales.

Afin d'améliorer les moyens de subsistance des personnes vivant encore à Quitupo jusqu'à leur réinstallation à Quitunda, un soutien alimentaire a été mis en place et un soutien à l'entretien des maisons est désormais proposé.

Afin de limiter l'impact des relocalisations sur les populations, les familles de Patacua (zone se trouvant dans le DUAT mais en dehors de l'enceinte fermée) pourront rester dans leur maison et la zone du DUAT sur laquelle ces familles sont localisées sera intégrée à la zone de Quitunda permettant ainsi d'éviter le déplacement de 42 familles et de doubler la zone de la communauté collective de Quitunda.

Une attention particulière est donnée à la procédure de compensation. Ainsi un groupe de travail dédié a été mis en œuvre dès la réception du rapport afin de localiser toutes les personnes affectées par le projet et ayant droit à une indemnisation et qui n'ont pas encore été indemnisées en raison de la situation de force majeure. Mozambique LNG a également demandé au gouvernement du Mozambique de mobiliser à Palma un groupe de travail composé de représentants des ministères de la justice, de l'intérieur et des finances pour s'assurer que toutes les personnes concernées reçoivent d'ici fin juillet 2023 les documents requis, tel que carte d'identité, certificat de naissance, numéro fiscal, pour permettre le paiement de leur indemnisation au titre du plan de réinstallation.

Pour toutes les familles qui n'ont pas signé leur accord d'indemnisation avant la Force Majeure, la proposition systématique de mise à jour des inventaires de leurs biens avant signature. Les accords d'indemnisation sont désormais traduits en kiswahili (ou dans la langue locale parlée par la famille affectée si celle-ci ne parle pas kiswahili). La clause de résolution des conflits a été complétée afin que chaque accord individuel reflète le principe de recours décrit dans la procédure de règlement des griefs et des différends et une version de l'accord est remise avec anticipation (au moins une semaine) afin que chaque famille puisse en prendre connaissance avec l'anticipation nécessaire.

Mozambique LNG s'engage à ce que le paiement de la compensation soit effectué dans les 15 jours suivant la date à laquelle la famille affectée a signé son accord d'indemnisation et fourni son numéro de compte bancaire.

Afin de répondre aux préconisations du rapport du Dr Rufin concernant l'appui aux moyens de subsistance Mozambique LNG va renforcer son soutien aux pêcheurs réinstallés à Quitunda en leur fournissant des moyens de transport individuels pour leur permettre d'atteindre les zones de pêche et en améliorant l'accès aux infrastructures d'accès aux zones de pêche.

Mozambique LNG va également mettre à la disposition des communautés affectées la partie du DUAT qui n'est pas utilisée à des fins industrielles (environ 2 000 hectares situés en dehors de la zone clôturée) pour la pratique de l'agriculture.

Enfin en ligne avec le rapport du Dr Rufin, Mozambique LNG reconnaît l'importance de la mise en œuvre un programme d'amélioration pour toutes les communautés situées près d' Afungi, afin de réduire les disparités avec Quitunda en matière d'éclairage public solaire, d'accès à l'eau mais aussi de réhabilitation des routes et d'accès à l'éducation.

Afin de conduire les actions d'améliorations des conditions de vie des communautés le projet Mozambique LNG va procéder à la création d'une entité dédiée, structurée comme une Fondation, pour mettre en œuvre son programme de développement socio-économique de Mozambique LNG. Cette fondation aura la vocation d'agir non seulement pour le bénéfice des communautés directement affectées par le projet dans la péninsule d' Afungi, mais également dans toute la région de Cabo Delgado. Elle sera dotée d'un budget pluriannuel de développement socio-économique avec un engagement global de 200 MUSD.

Question n°II.4.3 :

In relation to the community grievance mechanism and building on the responses provided by Total to our questions in 2021 (question 4), can Total provide detailed information about the number of grievances received that relates to the resettlement process and those that relate to security, what were the subject-matter of the grievances and what were the outcomes?

Réponse :

Suite aux incidents liés à la sureté et à la démobilisation du personnel du projet du site d'Afungi, les équipes du projet ont continué à dialoguer à distance avec les communautés concernées par la réinstallation et les parties prenantes autour de Palma.

Dans la mesure du possible, les doléances ouvertes ont été traitées et les nouvelles enregistrées et traitées. Avec l'amélioration relative de la sécurité à Palma, les équipes de projet ont commencé depuis décembre 2021 à entreprendre des missions sur site et des contacts en personne ont été rendus possibles.

À la date de déclaration de Force Majeure, 42 doléances liées à la réinstallation étaient ouvertes, auxquelles 10 supplémentaires se sont ajoutées, conduisant à un total de 52 enregistrées. 48 ont été traitées depuis, les 4 restantes étant en cours d'examen et de discussion pour traitement.

Grievance category	Open Balance (at force majeure)	Received (Since force majeure)	Total recorded	Resolved	Open grievances
<i>Asset damage prior to compensation</i>	14	3	17	14	3
<i>Asset survey</i>	14	0	14	13	1
<i>Replacement house entitlement</i>	5	0	5	5	0
<i>Request for additional payment</i>	2	1	3	3	0
<i>Request for agreement signing</i>	7	0	7	7	0
<i>Compensation payment delay</i>	0	6	6	6	0
Total	42	10	52	48	4

Question n°II.4.4 :

At least 100 families still live inside the Afungi Park in Quitupo village. They need to travel in and out of the park to obtain their livelihoods, although the relocation houses have been built. When does Total plan to move the Quitupo community out of Afungi? What is Total's response to the fact that there remains a community of 100 families still living inside its Park against their will?

Réponse :

La construction des maisons restantes dans le village de Quitunda est en cours, et la relocalisation des familles concernées restantes dans la zone du projet DUAT a commencé et devrait se terminer d'ici la fin de l'été 2023.

Question n°II.4.5 :

People from Quitunda village are often robbed by soldiers as they enter and leave the Afungi Park. As this is Total's park, the company is responsible for these entry points. How will Total hold these soldiers responsible?

Réponse :

Le village de Quitunda se trouve à l'extérieur du parc d'Afungi. A ce titre, la sécurité relève de des autorités mozambicaines. Mozambique LNG procède à un suivi des griefs et doléances liées à la sureté et qui sont portés à sa connaissance, et porte ces griefs à la connaissance des autorités afin qu'ils puissent faire l'objet d'investigations par les autorités.

5) Other questions**Question n°II.5.1 :**

On 3 May 2019 TotalEnergies concluded an agreement with Occidental (the company that acquired Anadarko) that Occidental would sell to TotalEnergies Anadarko's assets in Africa, including Anadarko's shares in the Mozambique LNG Project¹⁷. The Final Investment Decision (FID) for the Project was taken on 18 June 2019 when Anadarko was still the operator of the Project. As you indicated in your answer to our Questions 11 and 12 in 2022, "TotalEnergies acquired its interest in the Mozambique LNG project from Anadarko after the investment decision had already been made." Given that TotalEnergies had already a binding agreement with Occidental about selling of Anadarko's assets, which shows TotalEnergies' interest in the Mozambique LNG Project prior to the FID, did Total involve in any process/part of the FID in any capacity?

Réponse :

Les clauses de confidentialité de ces accords ne permettent pas à TotalEnergies de commenter les détails du "processus de clôture" de l'acquisition des parts d'Anadarko dans le projet GNL au Mozambique. Cependant, TotalEnergies peut affirmer qu'en tant qu'acquéreur d'actifs et dans l'attente de la réalisation de cette acquisition, TotalEnergies a du respecter diverses lois et engagements de clôture, à savoir ceux qui interdisent l'exercice de tout contrôle sur les actifs acquis avant la réalisation complète de l'acquisition. A ce titre, TotalEnergies n'a pas participé à la prise de décision d'investissement du projet.

Question n°II.5.2 :

What role if any has Total played in assisting people internally displaced in Quitunda village to return to their village/town of origin as result of the armed conflict in Cabo Delgado Region?

Réponse :

Mozambique LNG a fourni une aide humanitaire aux personnes qui se sont réfugiées dans le village de Quitunda depuis le début de la crise. Le retour de ces personnes dans leur

¹⁷ Total Closes the Acquisition of Anadarko's Shareholding in Mozambique LNG | TotalEnergies.com

village/ville d'origine a été soutenu par le gouvernement du Mozambique. Conformément à son engagement sur les droits humains, Mozambique LNG a fourni des kits avec de la nourriture et une aide à la réinstallation avant le départ des personnes déplacées pour faciliter leur réinstallation.